

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONDUITE ET PILOTAGE  
DES POLITIQUES  
ÉCONOMIQUES ET  
FINANCIÈRES



PROGRAMME 218

---

**CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

---

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

---

Programme n° 218 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

*Secrétaire générale*

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la relance et, pour partie, par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens consacrés aux activités d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- des cabinets du ministre, des ministres délégués et des secrétariats d'État, ainsi que, partiellement, de la ministre de la transformation et de la fonction publiques ;
- de directions ou services en charge de missions transversales : la direction du budget (DB), la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), la direction des achats de l'État (DAE) et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) ;
- du secrétariat général, en charge de missions de support et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- de l'inspection générale des finances (IGF), du contrôle général économique et financier (CGEFI) ;
- de directions et entités intervenant dans les domaines du conseil, de l'expertise, de la régulation, de la lutte contre la fraude : la direction des affaires juridiques (DAJ), à laquelle est désormais rattachée la mission « Appui au patrimoine immatériel de l'État » (Mission APIE), l'autorité nationale des jeux (ANJ), la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN), la mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF, qui succède à la DNLF), le service commun des laboratoires, l'agence française anti-corruption (AFA), les structures de médiation.

Les directions et services ont mené à bien de nombreux chantiers en 2020, dans un contexte budgétaire maîtrisé malgré les effets de la crise sanitaire. Ils ont notamment joué pleinement leur rôle dans la transformation et la modernisation de l'action publique, avec un renforcement des moyens dédiés aux systèmes d'information, à la numérisation et au travail à distance. Les autorités de régulation ont, par ailleurs, poursuivi et consolidé leur montée en puissance.

Au niveau interministériel, la DITP a piloté la transformation de l'Etat et a accompagné les ministères dans leur transformation. Avec son rattachement au Ministère de la Transformation de la Fonction Publiques en juillet 2020 et la mise en œuvre du Plan de relance, la DITP a poursuivi et approfondi le pilotage des réformes prioritaires du Gouvernement et a su conforter son positionnement comme chef de file des travaux sur la relation des services publics avec leurs usagers.

L'AIFE et le CISIRH ont poursuivi le déploiement de projets interministériels d'ampleur, et notamment les mises à niveau des solutions matérielles et logicielles du SI Chorus, l'élargissement du périmètre RenoIRH à un plus grand nombre de bénéficiaires (à ce jour, 6 ministères, 2 institutions et un certain nombre d'établissements publics), le déploiement de la dématérialisation des entretiens professionnels à travers l'outil ESTEVE (il concerne désormais 130 000 agents issus de 15 ministères), ainsi que le développement du projet CT-DSN (déclaration sociale nominative). A cet égard, pour la première fois, l'Etat employeur a déclaré les cotisations salariales et patronales de

13 000 premiers agents, relevant du ministère de la Culture, via la DSN.

Dans le contexte de crise sanitaire et de montée en puissance des mesures de soutien et de relance de l'économie, l'AIFE a réalisé des développements en urgence, afin de simplifier et fluidifier la chaîne de la dépense pour que les soutiens financiers attribués par l'Etat et les régions puissent être versés sans délai aux entreprises.

La DB a poursuivi sa démarche de modernisation de la gestion budgétaire et comptable, en conduisant plusieurs expérimentations avec des ministères candidats, pour matérialiser une nouvelle relation de confiance visant à responsabiliser les gestionnaires et à renforcer la professionnalisation de la fonction financière ministérielle.

Au niveau ministériel, le fonds de transformation ministériel (FTM), porté par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers et doté de 30 millions d'euros en 2020, a soutenu financièrement les projets de modernisation et d'innovation numérique des directions. Depuis son démarrage en 2018, ce fonds a permis le lancement de 135 projets, pour un montant moyen de 300-400 K€ (de 10 K€ à 6,3 M€). Ces projets s'articulent avec les objectifs numériques du MEFR : accompagnement des start-ups d'État, politique de la donnée et usages avancés du big data, adaptation des terminaux numériques de agents, évolution vers le Cloud, dématérialisation des procédures et modalités de travail innovantes des services.

En 2020, l'activité de plusieurs services en matière de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité est restée soutenue.

- L'ANJ a été officiellement installée le 23 juin 2020, à l'occasion de la tenue de son premier collège. Instituée par l'ordonnance du 2 octobre 2019 réformant le cadre légal des jeux d'argent et de hasard en France, cette nouvelle autorité de régulation est née de la nécessité de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente, dotée de pouvoirs renforcés afin d'assurer une meilleure protection des joueurs. En décembre 2020, l'ANJ s'est dotée d'un plan stratégique sur la période 2021-2025, dont les principaux axes portent sur le renforcement de la fonction de contrôle des opérateurs et des offres illégales, la lutte contre les addictions et pathologies, et la structuration d'une régulation économique fondée sur un équilibre entre concurrence, législation spécialisée et équilibre des filières. Ce plan stratégique s'accompagne d'une transformation interne, avec une politique de ressources humaines renforcée.

- L'AFA a consolidé sa stratégie de conseil aux acteurs publics et économiques et de contrôle de la qualité et de l'efficacité des dispositifs anticorruption. Elle a engagé, en 2020, 34 nouveaux contrôles, dont certains se poursuivront en 2021, portant à 123 le nombre total de contrôles ouverts depuis sa création (79 contrôles d'acteurs économiques, dont 5 en exécution d'une mesure judiciaire, 44 contrôles d'acteurs publics et associatifs). Au soutien des actions décidées par le Gouvernement dans le cadre du premier plan national pluriannuel de lutte contre la corruption, l'AFA a lancé auprès de l'ensemble des ministères une vaste opération de diagnostic partagé pour apprécier l'état des dispositifs anticorruption mis en œuvre ; elle a également révisé ses premières recommandations de 2017 pour faciliter, à travers ses actions de conseil et de contrôle, l'acculturation des entreprises et de l'ensemble des administrations publiques aux exigences de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 ».

- TRACFIN a confirmé en 2020 son rôle dans la lutte contre la criminalité économique et financière, dans la lutte contre la fraude aux finances publiques et dans la défense et la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation. Le service a contribué activement à la préparation de l'évaluation du dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) par le GAFI (Groupe d'Action Financière). TRACFIN a publié en juin 2020 une analyse typologique des principaux risques de LBC/FT engendrés par la pandémie de Covid-19, afin d'aider les professionnels assujettis à mieux les détecter. Le service s'est particulièrement impliqué dans le traitement des déclarations de soupçon liées à la crise sanitaire, notamment celles concernant les fraudes au chômage partiel. TRACFIN a également révélé un système de financement du terrorisme utilisant les cryptomonnaies. Les crédits affectés au service sur le programme 218 lui ont permis de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans son système d'information (SI). La sécurité du SI a été renforcée et les outils utilisés par les enquêteurs ont été améliorés et enrichis, au bénéfice de leur efficacité opérationnelle. En 2020, TRACFIN a mené un projet de service et initié une réflexion qui a permis de questionner et d'adapter son organisation, son fonctionnement et ses différents processus. La nouvelle organisation des départements métier qui en découle sera effective au printemps 2021 et permettra, avec les groupes de travail thématiques associés, d'améliorer l'efficacité du service et l'accomplissement de ses différentes missions.

Enfin, de façon générale, l'année 2020 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services, qui a engendré, en matière de hors titre 2, des dépenses supplémentaires, notamment pour l'achat de matériels et équipements de protection sanitaire des agents d'administration centrale, le renforcement des outils informatiques nomades et des dispositifs de réunions à distance, ainsi que pour la communication et la sensibilisation des agents à la situation sanitaire et à son évolution. Ces dépenses ont été compensées par une consommation inférieure aux prévisions sur d'autres postes de dépenses notamment dans le domaine de l'action sociale (essentiellement du fait de l'annulation des séjours touristiques en France et à l'étranger), des frais de mission et de l'événementiel. En matière de titre 2, une prime exceptionnelle Covid-19 a été versée aux agents ayant eu des sujétions particulières pour assurer la continuité des activités, en application du décret n°2020-570 du 14 mai 2020.

Le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance a affirmé son rôle dans la gestion de la crise. Au niveau ministériel, il a coordonné l'organisation des services face à la pandémie, en supervisant l'établissement des plans de continuité d'activités (PCA) identifiant les missions prioritaires du ministère devant être maintenues durant la période de confinement. Au bénéfice de l'interministériel, les services du Haut fonctionnaire de sécurité et de défense ont piloté la Cellule de continuité économique (CEC), chargée, au sein de la Cellule interministérielle de crise (CIC), de coordonner les directions et ministères concernés par le versant économique de la crise et d'assurer la relation avec les représentants de l'ensemble de la sphère économique. En étroite collaboration avec la Direction des achats de l'État, le secrétariat général a procédé à des achats de masques textiles à usage non sanitaire, au bénéfice de plusieurs administrations, de publics vulnérables et de TPE-PME, afin de répondre aux mesures de prévention imposées par la pandémie.

Le secrétariat général a développé et organisé le recours au télétravail. Pour assurer la continuité des activités et faire face aux situations de crise, le FTM a fortement contribué à accompagner les directions dans l'accroissement de leur parc d'ordinateurs portables, en finançant le surcoût par rapport à l'acquisition d'un poste fixe. Ceci a permis à un plus grand nombre d'agents d'être équipés pour le télétravail. Le taux d'équipement nomade est ainsi passé de 22 % en début d'année 2020 à 48 % en fin d'année, plaçant le ministère dans la moyenne de l'ensemble de la Fonction publique. De la même façon, l'accélération du déploiement de solutions de visioconférence et de webconférence a été largement soutenue par le FTM, permettant d'accroître significativement la résilience du ministère face à des modalités de travail durablement modifiées.

Au-delà de ces chantiers transversaux, menés dans le contexte particulier de la crise sanitaire, les structures du programme 218 ont poursuivi trois objectifs :

- **Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations**

Pour atteindre cet objectif, en 2020, la DB a porté une attention particulière aux mesures de modernisation de la gestion budgétaire et comptable, en menant des expérimentations sur l'allègement et le repositionnement des contrôles sur des mécanismes d'analyse a posteriori. Dans ce cadre, une concertation entre la DB et les ministères s'est conclue sur la pérennisation d'allègements temporaires de contrôles a priori ainsi que sur des nouveaux allègements et deux nouvelles expérimentations (ministère des outre-mer, juridictions financières). En parallèle, la simplification de la chaîne de la dépense demeure un objectif prégnant, avec la mise en œuvre en 2020 de la procédure de service fait présumé.

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité des informations transmises au Parlement, la DB a souhaité mieux traduire et objectiver dans le dispositif de performance la qualité des échanges qu'elle entretient avec ses partenaires tout au long de l'année. L'enquête annuelle, jusqu'ici dédiée au Parlement, concernera désormais un panel plus large à compter de 2021, en y associant la Cour des comptes et, à partir de 2022, les ministères. L'enquête ainsi renouvelée a pu être lancée auprès de la Cour des comptes pour recueillir des premiers résultats au premier trimestre 2021.

En 2020 a également été présenté pour la première fois un « budget vert » dans le cadre du projet de loi de finances 2021. La démarche marque une amélioration importante en permettant d'évaluer la compatibilité du budget de l'État avec les objectifs environnementaux fixés par le Gouvernement. Le rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, annexé au PLF pour 2021, présente les résultats du travail de cotation des dépenses budgétaires et fiscales, mené par un groupe de travail interministériel et interdirectionnel.

Enfin, conformément à la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements pour des services publics écoresponsables, le ministère de l'économie, des finances et de la relance a adopté une démarche « Bercy vert » pilotée par le Secrétariat général, qui traduit ses engagements en matière de transition énergétique, afin de

réduire l'impact environnemental de son activité. Les actions portent notamment sur les mobilités durables, le tri des déchets, les économies d'énergie dans les bâtiments et les achats responsables.

#### • Améliorer les conditions d'emploi des personnels

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique pose les fondements d'une rénovation en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines dans la sphère publique. Le rôle de la DGAFP, en qualité de direction des ressources humaines de l'Etat, ainsi que sa capacité à piloter des politiques de ressources humaines plus lisibles et plus réactives, favorisant l'égalité professionnelle et la qualité de la vie au travail, ont été renforcés. La mise en œuvre de cette loi s'est poursuivi en 2020, autour des axes de réforme suivants :

- refonte des instances de dialogue social ;
- réforme de la cartographie et des compétences des commissions administratives paritaires ;
- professionnalisation de la procédure de recrutement de contractuels ;
- simplification, transparence et équité du cadre de gestion des agents publics ;
- accompagnement des transitions professionnelles des agents publics entre la fonction publique et le secteur privé ;
- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- promotion des personnes en situation de handicap.

La professionnalisation de la fonction ressources humaines au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance s'est incarnée à travers :

- le développement de nouveaux services numériques destinés aux agents et aux directions ;
- la mise en place de dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels (coaching, bilan de compétences...);
- l'amélioration de la qualité de vie au travail (nouveaux espaces de travail, développement du nomadisme...);
- l'enrichissement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'en témoigne la labellisation obtenue par les ministères économiques et financiers pour leur engagement dans leur démarche pour l'égalité femmes-hommes et la signature en 2020 du 3ème plan ministériel pour l'égalité femmes-hommes.

Enfin, la réflexion engagée en 2019 concernant l'évolution des prestations et la réorganisation de la gouvernance des opérateurs de l'action sociale, s'est poursuivie en 2020. Elle a débouché sur un plan d'actions, dont la déclinaison, à ce jour en phase de discussion avec les instances de dialogue social, entrera dans sa phase opérationnelle en 2021.

#### • Améliorer l'efficacité des fonctions support

Le ministère de l'économie, des finances et de la relance s'inscrit dans la dynamique interministérielle de réforme de la politique des achats. La DAE, en lien avec la direction du budget, la DITP et la DAJ, a engagé un plan triennal de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État visant à générer une réduction d'ici fin 2023 des dépenses budgétaires liées aux achats. Ces économies sont indissociables d'une transformation de la fonction achat, en termes de stratégie, de performance et de processus. Le plan achat de l'Etat s'inscrit ainsi dans la continuité des actions de mutualisation, de transformation des organisations et de professionnalisation conduits jusqu'à présent par les ministères économiques et financiers dans ce domaine. Le dernier trimestre de l'année 2020 a été consacré à une première phase de diagnostic de la fonction achat au sein de l'Etat et de ses opérateurs, préalable à l'établissement d'un plan d'actions en 2021.

Un accent particulier a été mis en 2020 sur le déploiement progressif du système d'information des achats – SI APPACH - permettant l'industrialisation de la programmation quadriennale des achats, ainsi qu'une amélioration sensible des outils de recherche et d'analyse des fournisseurs. Le travail engagé pour la structuration de la fonction achat a été poursuivi et une attention particulière a été apportée à celle des achats des administrations déconcentrées. Le déploiement du projet de transformation numérique de la commande publique (TNCP), lauréat du fond de transformation de l'action publique (FTAP) en 2019, s'est poursuivi en 2020. Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la DAE et l'AIFE, a pour objectif de simplifier les démarches des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques dématérialisés de bout en bout de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés. A terme, ce projet devrait permettre de rendre interopérables les profils d'acheteurs avec les autres systèmes d'information (SI) de la chaîne de la commande publique (gestion financière, contrôles, archivage...) et de développer une nouvelle économie

des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats.

Dans le domaine immobilier, l'effort de rationalisation de l'utilisation des bâtiments s'est poursuivi en 2020, notamment par la modernisation des espaces de travail, l'optimisation des implantations et l'amélioration de l'exploitation.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations

- INDICATEUR 1.1 Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat
- INDICATEUR 1.2 Taux de satisfaction des commanditaires/clients
- INDICATEUR 1.3 Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

### OBJECTIF 2

#### Améliorer les conditions d'emploi des personnels

- INDICATEUR 2.1 Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

### OBJECTIF 3

#### Maîtriser le coût des fonctions support

- INDICATEUR 3.1 Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE
- INDICATEUR 3.2 Indicateur d'efficacité de la fonction achat
- INDICATEUR 3.3 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
- INDICATEUR 3.4 Ratio d'efficacité bureautique
- INDICATEUR 3.5 Efficacité de la gestion immobilière



---

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

---

Programme n° 218 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

## 1 – Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations

## INDICATEUR

## 1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de satisfaction du Parlement	%	79	91	90	85	95	95

## Commentaires techniques

Source des données : direction du Budget (enquête annuelle de satisfaction).

Mode de calcul :

La mesure porte sur la satisfaction à l'égard de l'ensemble des PAP et des RAP produits l'année considérée, et sur la perception de l'évolution de la qualité des documents budgétaires. Cet indicateur synthétique permet ainsi d'évaluer la satisfaction des utilisateurs principaux, que sont notamment les administrateurs, les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, sur les documents budgétaires. Depuis 2011, cette enquête menée par la direction du Budget est dématérialisée.

A compter de 2022, l'indicateur sera alimenté par deux enquêtes annuelles adressées respectivement aux ministères et à la Cour des comptes, adaptées aux objectifs partagés de responsabilisation des gestionnaires publics et de qualité de la gestion budgétaire. Les conclusions de l'édition 2021 de l'enquête réalisée auprès de la Cour des comptes sont présentées dans la partie « Analyse des résultats ».

## INDICATEUR

## 1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	94	96	94	94	97	94
Taux de satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la DAJ	%	93,7	94,6	92	92	94,39	91

## Commentaires techniques

Source des données : CGefi et DAJ

La mesure de la satisfaction des deux prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires :

- pour la DAJ, à chaque consultation juridique, un questionnaire est adressé aux bénéficiaires du secteur public (hors cabinets de Bercy) ;
- en ce qui concerne le CGefi, un questionnaire est adressé aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions de conseil et d'audit, et la Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des deux prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant) pour la DAJ et pour le CGefi. Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

## INDICATEUR

## 1.3 – Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,2	6,2	6,5	6,3	6,5	6,5

## Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE)

## Mode de calcul :

L'indicateur de performance de l'AIFE est élaboré depuis 2006 à partir d'enquêtes de satisfaction selon une périodicité semestrielle, puis annuelle depuis 2017. Ces enquêtes se déroulent auprès d'un « panel » d'utilisateurs représentatifs des différentes typologies de partenaires et utilisateurs (maîtrises d'ouvrages, utilisateurs de intra-sphère publique et utilisateurs externes). Elles sont réalisées à partir d'un questionnaire informatisé disponible pour l'ensemble des publics concernés.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant. L'indicateur de satisfaction décliné par solution logicielle opérée par l'AIFE résulte de la moyenne non-pondérée des taux de satisfaction exprimés par l'ensemble des utilisateurs. La méthode retenue évalue ainsi deux dimensions :

- la satisfaction des utilisateurs au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, facilité d'utilisation) ;
- la satisfaction des utilisateurs s'agissant du support apporté (documentation, réactivité et qualité).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## Indicateur 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'État

Le taux de satisfaction global (PAP et RAP) s'élève à 95% en 2020, en hausse de 4 points par rapport à la réalisation 2019. La cible de 95% du PAP 2020 est atteinte. Par ailleurs, ce niveau est supérieur à tous les résultats obtenus depuis neuf ans.

L'amélioration est visible pour la majorité des volets des PAP et des RAP : Présentation stratégique (89% contre 81% en 2019), Performance (74% contre 68%), Opérateurs (83% contre 80%). La Justification au premier euro (JPE) affiche cependant un taux de satisfaction en baisse (78% contre 87%). Nouvellement intégrée à l'enquête, la partie « Emploi et dépenses de personnel de la JPE » emporte un taux de satisfaction de 76%, en ligne avec celui de la JPE dans son ensemble.

La satisfaction déclarée par les parlementaires à l'égard de l'information contenue dans les PAP et les RAP est en progression : 91% considèrent qu'ils donnent des informations précises et utiles (contre 85%), 89% qu'ils répondent globalement à leurs attentes (contre 83%). Seuls les taux de satisfaction liés à la facilité de compréhension et à la forme retenue pour ces documents diminuent (ils sont respectivement de 79% et 83%).

Au total, les documents budgétaires suscitent une adhésion supérieure à 75% quel que soit le document ou le volet concerné, ce qui confirme leur adéquation avec les besoins des parlementaires.

L'élargissement de l'enquête parlementaire à la Cour des comptes, mené pour la première fois en 2021 (au sujet de l'année 2020) en attendant son extension aux ministères en 2022, a permis d'évaluer la correspondance entre les documents budgétaires et les besoins des interlocuteurs de la direction du Budget. Celle-ci se vérifie nettement : la satisfaction des destinataires de l'enquête est unanime à l'égard des PAP, RAP, jaunes et DPT (100% d'opinions favorables). Les évolutions récentes du cadre de responsabilisation des gestionnaires publics et la qualité de la gestion publique sont considérées comme satisfaisantes par l'intégralité des sondés, qui soulignent notamment l'intérêt du recentrage du rôle du contrôleur budgétaire et le développement de la comptabilité analytique. Les répondants originaires de la Cour des comptes font part d'une satisfaction commune pour la qualité de l'information transmise par la direction du Budget dans le cadre de la préparation du rapport sur le budget de l'Etat (RBDE) et des notes d'analyse

de l'exécution budgétaire (NEB), comme pour les suites données aux recommandations comprises dans ces documents.

### **Indicateur 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients**

Pour le premier sous indicateur (taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi), la stabilité attendue vise à maintenir un haut niveau de qualité de satisfaction. Le niveau constaté s'inscrit dans cette tendance, et il marque même, à 97%, un léger progrès par rapport aux années antérieures (94% en 2018 et 96% en 2019). Il reflète, pour 2020, le maintien à un très haut niveau de la satisfaction exprimée, en soulignant la mobilisation des contrôleurs auprès des organismes pendant la crise sanitaire.

Le résultat du deuxième sous-indicateur relatif à la satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la DAJ s'établit à 94,39 %, en relative stabilité par rapport à 2019 (-0,21) et de + 2,27 points par rapport à la cible et à la prévision actualisée. Il confirme la satisfaction des clients quant à la qualité des réponses apportées par la direction.

Cet indicateur s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi la tendance souhaitée pour l'évolution de cet indicateur est une légère hausse. Le taux de satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la DAJ est un indicateur de la performance des prestations de la direction.

### **Indicateur 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE**

Le nouvel indicateur, mis en œuvre depuis 2017, élaboré à partir d'une enquête de satisfaction annuelle dont le champ a été élargi, embrasse un périmètre étendu à l'ensemble des utilisateurs des produits et services offerts par l'AIFE et permet une lisibilité accrue de la satisfaction des bénéficiaires, sur une échelle de satisfaction comprise entre 0 et 10.

L'indice global de satisfaction s'établit à 6,5 soit en progression de 0,3 points, résultant d'une augmentation de la proportion des utilisateurs très satisfaits. La progression de l'indice global de satisfaction s'observe sur toutes les cibles, notamment pour Chorus cœur (de 6,3 en 2019 à 6,7 en 2020), pour Chorus formulaire (de 6,6 en 2019 à 6,8 en 2020), pour Chorus DT (de 5,9 en 2019 à 6,3 en 2020), pour Chorus Pro (de 6,8 en 2019 à 7,0 en 2020 pour les utilisateurs « structures publiques » et de 5,6 en 2019 à 5,8 en 2020 pour les utilisateurs « entreprises ») et pour la plateforme de dématérialisation de la commande publique PLACE (de 6,5 en 2019 à 6,8 en 2020 pour les utilisateurs « agents » et de 6,9 en 2019 à 7,0 en 2020 pour les utilisateurs « entreprises »).

Cette progression doit encore être confortée compte tenu d'une part de la proportion encore élevée de répondants « neutres » attribuant une note moyenne entre 5 et 7, d'autre part des marges de progression restantes sur certaines cibles dont Chorus Pro. Par ailleurs, il convient de souligner que le niveau de satisfaction reste fortement corrélé à l'ancienneté et l'expérience acquise des utilisateurs.

Si, dans l'ensemble, sont soulignés comme points forts, la disponibilité, les temps de réponse et la courtoisie du support, l'enquête de satisfaction permet d'identifier, par ailleurs, des axes de progression, s'agissant, entre autres, de la facilité d'utilisation des solutions opérées et de la clarté des réponses apportées par le support.

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme n° 218 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF****2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels****INDICATEUR****2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	77,67	76,83	77	77	75,5	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	84,78	70	75	>=60	67,77	>=60
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	48,5	49,86	50	50	56,6	50

**Commentaires techniques**

**Source des données:** Les données sont issues du Secrétariat général des ministères économiques et financiers pour les données relatives à la prestation «restauration», de l'Association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) pour la mise en oeuvre de la prestation «aide au logement», et de l'Association éducation plein air finances (EPAF) pour la mise en oeuvre de la prestation «vacances enfants». Ces deux associations, qui disposent d'un droit exclusif, sont liées au ministère de l'économie et des finances par une convention d'objectifs et de moyens.

**Mode de calcul des sous indicateurs:**

(1) Le premier sous-indicateur est le rapport entre l'effectif ayant accès à une solution de restauration collective (somme des agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné) et l'effectif total (somme des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire interne de la restauration).

(2) Le second sous-indicateur est le rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF dont le financement est connu à la signature de la convention (soit hors convention sur patrimoine existant) au cours de l'exercice comptable considéré.

(3) Le troisième sous-indicateur est le rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel ULYSSE (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros constants base 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Permettre aux agents de prendre leur repas, à un tarif subventionné, dans un restaurant collectif sur ou à proximité de leur lieu de travail, reste une priorité de l'action sociale ministérielle. Elle se concrétise par le maintien d'un réseau important de restaurants implantés dans les services, complété par des conventionnements passés avec les restaurants inter administratifs et des restaurants extérieurs (restaurants d'autres administrations, restaurants inter entreprises, restaurants commerciaux).

Le résultat obtenu en 2020, qui est en-deçà de la cible, est la conséquence d'un effet de fermeture de petites structures de restauration fragilisées par une tendance de fond de désaffectation des agents à l'égard de la restauration collective, tendance aggravée par la crise sanitaire dans des proportions qui ne pourront cependant être définitivement évaluées que fin 2021.

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements sociaux et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, qui relèvent de situations particulières. Le sous-indicateur «logement» permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux foyers les plus modestes. En 2019, la cible de l'indicateur a été réajustée à >= 60%. Le résultat 2020 est de 67,77 %, ce qui correspond à 82 logements réservés en financement social, rapporté à un total de 121 logements réservés. Il convient toutefois de noter que 35 logements

relevant d'un financement supérieur au logement social concernent le renouvellement de réservation d'un foyer meublé.

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations «vacances enfants». La tarification des prestations de séjours en colonies de vacances est modulée afin que les enfants accèdent aux séjours à des tarifs adaptés aux revenus de leurs parents. L'année 2020 a été fortement impactée par un environnement dégradé avec la gestion de la COVID-19. De nombreuses sessions (printemps, été, séjours à l'étranger) ont été annulées. Au total, le nombre de colons ayant bénéficié de prestations EPAF en 2020 est de 2 849 (contre près de 10 000 ces dernières années). Malgré les difficultés liées à la pandémie, les familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont les quotients fiscaux sont les moins élevés représentent 56,6% des bénéficiaires en 2020 (contre 49,86% en 2019) et le pourcentage des enfants concernés augmente également pour atteindre 61,2% des colons (contre 59,83% en 2019).

## OBJECTIF

### 3 – Maîtriser le coût des fonctions support

## INDICATEUR

### 3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	101	52	100	Non déterminé	Non déterminé	100
Economies achats consolidées tous ministères	M€	113	270	433	400	Non déterminé	400
Economies achats consolidées établissements publics	M€	485	425	433	350	Non déterminé	350

#### Commentaires techniques

Source des données : Direction des achats de l'État

Mode de calcul : la méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

À compter de 2016, les règles appliquées pour la mesure des économies achats sont ainsi ajustées :

- les économies achats réalisées sur les achats récurrents (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenance des ascenseurs) continueront à être calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de cette date.
- pour le cas particulier des achats de projets bien identifiés, non récurrents, (exemples: opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), les économies achats réalisées seront calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois, l'année de sa notification, en respectant la règle du prorata temporis sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat : le prorata temporis sur N des projets achats N-1 et le prorata temporis N des projets achats N.

Depuis 2017, la méthode a été ajustée : pour les achats non récurrents de projets de travaux identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €), dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché. Le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017.

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme n° 218 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****3.2 – Indicateur d'efficacité de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Economies achats relatives aux actions achat des ministères économiques et financiers	M€	51,7	40,8	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	45

**Commentaires techniques**

Source des données : Mission ministérielle des achats

**Mode de calcul :**

L'indicateur 3.2 complète l'indicateur 3.1 en déclinant l'indicateur d'efficacité de la fonction achat au niveau ministériel. La méthodologie de calcul est la même que celle définie sur le plan interministériel. L'impact des économies est mesuré une seule fois, l'année de réalisation du projet, sur une période de 12 mois, quelle que soit la durée effective de l'action. La méthode de calcul des économies est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ». L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel.

Compte tenu de la crise sanitaire et des incertitudes quant à l'évolution des volumes d'achats de chaque département ministériel, aucun objectif de performance économique ministériel n'a été fixé pour l'exercice 2020, seul un objectif global interministériel a été défini (correspondant au 2e sous-indicateur du 3.1 « Economies achats consolidées tous ministères »). Par ailleurs, le décalage au niveau interministériel du déploiement du module « performance » du Système d'information APPACH (permettant d'enregistrer les gains achats réalisés) ne permettra pas au MEFR de disposer de cette donnée avant le deuxième trimestre 2021.

**INDICATEUR****3.3 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Effectifs gérés	effectifs physiques	142129	137 567	137 420	135 115	135 170	137 420

**Commentaires techniques**

Source des données : Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

**Mode de calcul de l'indicateur :** le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, indicateur interministériel de gestion des ressources humaines comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines. Sont exclus les effectifs en charge de la liquidation de la paye et des pensions (fonctions assurées pour le compte de l'ensemble des administrations) et les effectifs gérant les ayants droit des agents ;

- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques), c'est à dire les effectifs compris dans le plafond d'autorisation d'emplois du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

**INDICATEUR****3.4 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	715	771	750	815	921	680
Nombre de postes bureautiques	Nb	164419	163 092	156 000	161 000	173 596	155 000

**Commentaires techniques****Commentaires techniques et précisions méthodologiques**

\* à compter de 2015, les prévisions du ratio d'efficacité bureautique intègrent les dépenses de télécommunications individuelles.

Les données ont été recueillies auprès des directions à l'exception de SEP1 qui n'a pas été en mesure de les fournir à la mi-février et prévoit leur disponibilité pour le mois de mars. En revanche contrairement à 2019 les données de la DGTrésor ont pu être intégrées.

Source des données : Secrétariat général des ministères économiques et financiers

Cet indicateur est composé de deux sous indicateurs :

- le ratio d'efficacité bureautique (REB), mesurant le coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique,
- le nombre de postes bureautiques (sous-indicateur de contexte).

Périmètre : ensemble des directions et services (centraux et déconcentrés) du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics .

Le programme portant l'indicateur est le 218 et le périmètre inclut également les programmes 156, 302, 220, 305 et 134 (ensemble des directions et services centraux et déconcentrés du ministère).

Mode de calcul :

L'indicateur est calculé par la mise en rapport :

- au numérateur : de la somme des dépenses bureautiques (en crédits de paiement) effectuées ou à effectuer, pour produire les services de bureautique selon les rubriques ci dessous, définies au titre de l'axe de service du référentiel interministériel des activités SIC (repris dans le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'Etat) : postes de travail, solutions d'impression, télécommunications individuelles (prises en compte à partir du RAP 2015), formations bureautiques (coûts forfaitaires ; hors coûts du personnel utilisateur et son temps passé en formation), coûts recalculés des traitements des agents affectés à l'assistance, au support bureautique et à l'exploitation des serveurs.

- au dénominateur : du nombre de postes bureautiques "plafonné" gérés par le ministère (PC fixes, PC portables). Ce nombre est le minimum des ETPT et des postes physiques : nombre de postes bureautiques = Min (ETPT ; postes physiques). Le nombre de postes de travail est "plafonné", c'est à dire limité à un nombre de postes correspondant à un taux d'équipement moyen de 1,1 poste par agent lorsque le nombre de postes de la direction excède ce plafond.

**INDICATEUR****3.5 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	13,3
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	39,4	40,6	39,4	40,6	41,8	37,4
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	33,4	49,3	33,4	41,3	33,9	30,2

**Commentaires techniques**

Source des données : Secrétariat général des ministères économiques et financiers

Périmètre : administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SHON (surface hors oeuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires et hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui seront imputées à compter de 2017 sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la surface utile brute (SUB). Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les leviers d'action identifiés pour contribuer à la maîtrise des coûts des fonctions support reposent sur quatre axes principaux : la globalisation et la standardisation des achats, la professionnalisation des fonctions support (notamment



de la fonction de gestion des ressources humaines), l'efficacité en matière bureautique et l'efficacité de la gestion immobilière.

### **La globalisation et la standardisation des achats**

La massification et la mutualisation des achats portées par la DAE, associées aux évolutions d'organisation et de processus permettent d'accroître les économies réalisées chaque année, d'améliorer la politique d'achat de l'État. Elle va de pair avec la montée en compétences des acheteurs publics.

### **La poursuite de la professionnalisation de la fonction RH**

L'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'État est au cœur de l'action de modernisation de la fonction publique. Elle s'accompagne d'une simplification des procédures de gestion au sein de la fonction publique. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique donne une ambition nouvelle à ces actions, qui concilient un meilleur service apporté aux agents et une optimisation des ressources humaines affectées au sein de l'ensemble des services.

### **L'efficacité en matière bureautique**

L'indicateur d'efficacité bureautique vise à mesurer l'une des dimensions de la performance des fonctions de soutien informatique au travers de la maîtrise de la dépense bureautique. La réalisation de cet objectif s'apprécie par référence au coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique pour un parc donné de postes de travail.

### **L'efficacité de la gestion immobilière**

L'indicateur relatif à l'efficacité immobilière répond aux exigences fixées en matière immobilière par le Premier ministre. À cet égard, la politique ministérielle consiste à assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel, à faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil et à utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

## **Indicateur 3.1 (transversal) : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE**

### 1er sous-indicateur : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

Le résultat de cet indicateur sera connu en mai 2021.

### 2ème sous-indicateur : Gains consolidés interministériels

Le résultat de cet indicateur sera connu en mai 2021.

### 3ème sous-indicateur : Gains consolidés établissements publics

Le résultat de cet indicateur sera connu en mai 2021.

Le décalage au niveau interministériel du déploiement du module « performance » du Système d'information APPACH (permettant d'enregistrer les gains achats réalisés) ne permettra pas de disposer de cette donnée avant le deuxième trimestre 2021.

## **Indicateur 3.2 (transversal) : Indicateur d'efficacité de la fonction achat**

Les ministères économiques et financiers identifient et conduisent des projets d'achats, certains s'insérant dans des stratégies interministérielles d'achat définies par la DAE, d'autres relevant de besoins propres. L'ensemble de ces projets (déclinaison des projets interministériels et projets portés au niveau ministériel) constitue le plan d'actions achats annuel des ministères économiques et financiers. L'indicateur rend compte de la totalité des gains réalisés par les ministères économiques et financiers. Il correspond à la quote-part des ministères dans l'objectif global de l'État.

Le décalage dans le déploiement du module « performance » du système d'information APPACH (permettant d'enregistrer les gains achats réalisés) ne permettra pas de disposer du résultat pour 2020 de cet indicateur avant mai 2021.

**Indicateur 3.3 (transversal) : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

L'organisation de la fonction RH fait l'objet d'une démarche de modernisation continue et importante. La gestion du temps et des absences (GTA) est ainsi progressivement déployée au sein du système d'information RH, SIRHIUS, commun à l'ensemble du ministère. S'agissant d'opérations très lourdes, leurs effets en termes de gains de productivité sont progressifs, d'autant que la fonction RH doit investir de nouveaux champs pour améliorer sa dimension stratégique, son accompagnement des projets métiers et son offre de services plus qualitatifs pour les agents et les managers avec la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée.

Ces différents éléments, combinés avec la diminution des effectifs du ministère, expliquent la stabilisation du taux d'efficacité de la fonction RH sur la période.

**Indicateur 3.4 (transversal) : Ratio d'efficacité bureautique**

La rupture observée entre 2019 et 2020 et l'écart à la cible envisagée pour 2020 s'expliquent par les effets de la crise COVID, qui a nécessité de doter en urgence et massivement les directions de postes de travail nomades afin de permettre aux agents de télé-travailler.

**Indicateur 3.5 (transversal) Efficacité de la gestion immobilière**

Le ratio SUN / poste de travail s'élève, depuis 2018, à 12,4 m<sup>2</sup> de surface utile nette (SUN) par poste de travail alors qu'il s'établissait à 13,2 m<sup>2</sup> en 2017. Cette évolution du ratio d'optimisation des surfaces, traduit la stratégie de densification des espaces de bureau, notamment lors d'opérations de déménagement, poursuivie par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Le ratio entretien courant / SUB a légèrement augmenté en 2020 par rapport à 2019. Cette évolution confirme, une nouvelle fois, la nécessité d'engager certains travaux pour préserver le bon fonctionnement et la sécurité des équipements.

Le résultat du ratio d'entretien lourd / SUB demeure à un niveau supérieur à la cible 2020, même s'il diminue par rapport à 2019, en raison, principalement, d'un vieillissement du parc domanial.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 140 785 159 601 984	19 828 899 18 868 381	4 505 103 2 355 234			<b>188 474 787</b> <b>180 825 599</b>	188 814 787
05 – Prestations d'appui et support	203 546 824 197 622 687	109 150 105 112 440 972	12 980 249 2 421 945		342 837 848 906	<b>326 020 015</b> <b>313 334 509</b>	328 220 015
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 109 471 82 220 001	53 468 717 74 867 239	41 843 411 16 891 727			<b>178 421 599</b> <b>173 978 966</b>	178 571 599
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 884 794 11 334 052	12 383 709 39 848 193	29 756 609 2 924 909		114 067 145 000	<b>49 139 179</b> <b>54 252 154</b>	51 139 179
09 – Action sociale ministérielle	59 596 554 53 568 913	125 836 181 112 362 016	1 785 397 614 149		327 323 270 652	<b>187 545 455</b> <b>166 815 730</b>	187 945 455
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>517 278 428</b>	<b>320 667 611</b>	<b>90 870 769</b>	<b>456 904</b>	<b>327 323</b>	<b>929 601 035</b>	<b>934 691 035</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+886 433		+11 389 956 (hors titre 2)			+12 276 389	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 231 646		-20 235 428 (hors titre 2)			-24 467 074	
Total des AE ouvertes	513 933 215		403 477 135 (hors titre 2)			917 410 349	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>504 347 636</b>	<b>358 386 802</b>	<b>25 207 964</b>	<b>993 906</b>	<b>270 652</b>	<b>889 206 959</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 140 785 159 601 984	17 670 036 16 968 689	4 151 986 2 216 143			<b>185 962 807</b> <b>178 786 816</b>	186 302 807
05 – Prestations d'appui et support	203 546 824 197 622 687	138 888 508 135 249 336	3 174 806 2 664 643		319 465 706 906	<b>345 929 603</b> <b>336 243 572</b>	348 129 603
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 109 471 82 220 001	58 766 209 68 917 244	37 118 078 16 115 782			<b>178 993 758</b> <b>167 253 027</b>	179 143 758
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 884 794 11 334 052	12 383 709 32 937 985	29 756 609 2 068 172		114 067 215 000	<b>49 139 179</b> <b>46 555 208</b>	51 139 179
09 – Action sociale ministérielle	59 596 554 53 568 913	125 836 181 110 512 181	1 785 397 532 471		327 323 276 500	<b>187 545 455</b> <b>164 890 066</b>	187 945 455
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>517 278 428</b>	<b>353 544 643</b>	<b>75 986 876</b>	<b>433 532</b>	<b>327 323</b>	<b>947 570 802</b>	<b>952 660 802</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+886 433		+11 389 956 (hors titre 2)			+12 276 389	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 231 646		-893 756 (hors titre 2)			-5 125 402	
Total des CP ouverts	513 933 215		440 788 574 (hors titre 2)			954 721 789	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>504 347 636</b>	<b>364 585 435</b>	<b>23 597 211</b>	<b>921 906</b>	<b>276 500</b>	<b>893 728 688</b>	

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	63 797 840 164 262 082	2 719 698 10 431 768	1 088 957			66 517 538	<b>66 517 538</b> <b>175 782 807</b>
05 – Prestations d'appui et support	198 786 110 201 774 372	122 495 100 138 365 090	1 484 564 2 776 882	288 995 338 464		323 054 769	<b>325 594 769</b> <b>343 254 808</b>
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	81 195 203 82 348 720	55 949 395 89 011 170	51 409 098 15 636 205	3 000		188 553 696	<b>188 703 696</b> <b>186 999 095</b>
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	7 003 200 6 969 820	12 278 204 13 260 302		148 546 70 000		19 429 950	<b>21 429 950</b> <b>20 300 122</b>
09 – Action sociale ministérielle	54 555 026	123 235 815	1 349 131		374 500	0	<b>0</b> <b>179 514 472</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>350 782 353</b>	<b>193 442 397</b>	<b>52 893 662</b>	<b>437 541</b>	<b>0</b>	<b>597 555 953</b>	<b>602 245 953</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>509 910 020</b>	<b>374 304 144</b>	<b>20 851 175</b>	<b>411 464</b>	<b>374 500</b>		<b>905 851 303</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	63 797 840 164 262 082	3 424 999 9 313 096	103 267			67 222 839	<b>67 222 839</b> <b>173 678 445</b>
05 – Prestations d'appui et support	198 786 110 201 774 372	131 526 808 144 381 393	1 451 873 3 337 200	302 072 352 714		332 066 863	<b>334 606 863</b> <b>349 845 679</b>
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	81 195 203 82 348 720	56 546 831 84 002 324	53 745 630 16 990 666	3 000		191 487 664	<b>191 637 664</b> <b>183 344 711</b>
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	7 003 200 6 969 820	12 357 911 12 633 103		118 839 145 000		19 479 950	<b>21 479 950</b> <b>19 747 923</b>
09 – Action sociale ministérielle	54 555 026	122 763 814	1 393 649		374 500	0	<b>0</b> <b>179 086 989</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>350 782 353</b>	<b>203 856 549</b>	<b>55 197 503</b>	<b>420 911</b>	<b>0</b>	<b>610 257 316</b>	<b>614 947 316</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>509 910 020</b>	<b>373 093 730</b>	<b>21 824 783</b>	<b>500 714</b>	<b>374 500</b>		<b>905 703 747</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	509 910 020	517 278 428	504 347 636	509 910 020	517 278 428	504 347 636
Rémunérations d'activité	303 406 553	303 880 615	301 743 942	303 406 553	303 880 615	301 743 942
Cotisations et contributions sociales	198 307 953	205 317 911	196 061 920	198 307 953	205 317 911	196 061 920
Prestations sociales et allocations diverses	8 195 514	8 079 902	6 541 774	8 195 514	8 079 902	6 541 774
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	374 304 144	320 667 611	358 386 802	373 093 730	353 544 643	364 585 435
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	374 200 544	320 667 611	358 386 802	372 990 130	353 544 643	364 585 435
Subventions pour charges de service public	103 600	0	0	103 600	0	0
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	20 851 175	90 870 769	25 207 964	21 824 783	75 986 876	23 597 211
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 016 794	90 870 769	4 913 632	3 824 886	75 986 876	4 162 894
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 834 381	0	20 294 332	17 999 897	0	19 434 317
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	411 464	456 904	993 906	500 714	433 532	921 906
Transferts aux ménages	0	0	361 600	0	0	361 600
Transferts aux autres collectivités	411 464	456 904	632 306	500 714	433 532	560 306
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	374 500	327 323	270 652	374 500	327 323	276 500
Prêts et avances	374 500	327 323	270 652	374 500	327 323	276 500
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>929 601 035</b>			<b>947 570 802</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-3 345 213			-3 345 213	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-8 845 472			+10 496 200	
<b>Total*</b>	<b>905 851 303</b>	<b>917 410 349</b>	<b>889 206 959</b>	<b>905 703 747</b>	<b>954 721 789</b>	<b>893 728 688</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	412 848		886 433	412 848		886 433
Autres natures de dépenses	6 902 734	5 090 000	11 389 956	6 902 734	5 090 000	11 389 956
<b>Total</b>	<b>7 315 582</b>	<b>5 090 000</b>	<b>12 276 389</b>	<b>7 315 582</b>	<b>5 090 000</b>	<b>12 276 389</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		293 343		293 343				
03/2020		180 336		180 336				
04/2020		24 505		24 505				
05/2020		24 307		24 307				
06/2020		95 310		95 310				
07/2020		44 624		44 624				
08/2020		88 488		88 488				
09/2020		30 609		30 609				
10/2020		62 882		62 882				
11/2020		246 326		246 326				
12/2020		241 019		241 019				
01/2021		123 371		123 371				
<b>Total</b>		<b>1 455 121</b>		<b>1 455 121</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		38 567		38 567				
05/2020		208 440		208 440				
07/2020		60 269		60 269				
09/2020		161 998		161 998				
10/2020		46 880		46 880				
11/2020	459 777	146 046	459 777	146 046				
12/2020	426 655	9 268 953	426 655	9 268 953				
01/2021		3 683		3 683				
<b>Total</b>	<b>886 433</b>	<b>9 934 835</b>	<b>886 433</b>	<b>9 934 835</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		508 709						
<b>Total</b>		<b>508 709</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020	308 814	9 363 602	308 814	12 007 373				
<b>Total</b>	<b>308 814</b>	<b>9 363 602</b>	<b>308 814</b>	<b>12 007 373</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		1 222 891		11 973 048				
<b>Total</b>		<b>1 222 891</b>		<b>11 973 048</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		1 381 761		6 074 874	205 520		205 520	
24/11/2020					134 072		134 072	
<b>Total</b>		<b>1 381 761</b>		<b>6 074 874</b>	<b>339 592</b>		<b>339 592</b>	

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations				
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
07/08/2020	90 000		90 000			62 939		62 939	
24/11/2020						10 000			
08/12/2020					5 000			5 000	
<b>Total</b>	<b>90 000</b>		<b>90 000</b>		<b>5 000</b>	<b>72 939</b>		<b>5 000</b>	<b>62 939</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					4 285 868	32 639 452	4 285 868	30 886 112
<b>Total</b>					<b>4 285 868</b>	<b>32 639 452</b>	<b>4 285 868</b>	<b>30 886 112</b>



### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 285 247</b>	<b>23 866 919</b>	<b>1 285 247</b>	<b>41 445 251</b>	<b>4 630 460</b>	<b>32 712 391</b>	<b>4 630 460</b>	<b>30 949 051</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 140 785 159 601 984	24 334 002 21 223 616	188 814 787 180 825 599	164 140 785 159 601 984	21 822 022 19 184 832	186 302 807 178 786 816
05 – Prestations d'appui et support	203 546 824 197 622 687	122 473 191 115 711 823	328 220 015 313 334 509	203 546 824 197 622 687	142 382 779 138 620 885	348 129 603 336 243 572
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 109 471 82 220 001	95 312 128 91 758 966	178 571 599 173 978 966	83 109 471 82 220 001	95 884 287 85 033 026	179 143 758 167 253 027
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 884 794 11 334 052	42 254 385 42 918 102	51 139 179 54 252 154	6 884 794 11 334 052	42 254 385 35 221 156	51 139 179 46 555 208
09 – Action sociale ministérielle	59 596 554 53 568 913	127 948 901 113 246 817	187 945 455 166 815 730	59 596 554 53 568 913	127 948 901 111 321 152	187 945 455 164 890 066
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>517 278 428</b>	<b>412 322 607</b>	<b>929 601 035</b>	<b>517 278 428</b>	<b>430 292 374</b>	<b>947 570 802</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-3 345 213	-8 845 472	-12 190 686	-3 345 213	+10 496 200	+7 150 987
Total des crédits ouverts	513 933 215	403 477 135	917 410 349	513 933 215	440 788 574	954 721 789
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>504 347 636</b>	<b>384 859 323</b>	<b>889 206 959</b>	<b>504 347 636</b>	<b>389 381 052</b>	<b>893 728 688</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+9 585 578	+18 617 812	+28 203 390	+9 585 578	+51 407 522	+60 993 100

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 5 700 000 €.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	517 278 428	415 807 421	933 085 849	517 278 428	433 777 188	951 055 616
Amendements	0	-3 484 814	-3 484 814	0	-3 484 814	-3 484 814
<b>LFI</b>	<b>517 278 428</b>	<b>412 322 607</b>	<b>929 601 035</b>	<b>517 278 428</b>	<b>430 292 374</b>	<b>947 570 802</b>

Les crédits ont été modifiés par un amendement transverse au programme (- 3 848 814 € sur le hors titre 2) destiné à gager les mesures prises en cours de débat.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La nomenclature des actions a été modifiée pour mieux rendre compte des missions du programme :

L'action n° 1 (Etat-major et politiques transversales) est supprimée. Les crédits des services qui lui étaient rattachés sont repris sur les actions n° 2, 5 et 9.

L'action n°2 comprend désormais la totalité des crédits des services réalisant des missions d'expertise, d'audit, d'évaluation et de contrôle : Inspection générale des finances, Contrôle général économique et financier, cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN), Direction des affaires juridiques, Service commun des laboratoires (SCL), Agence française anti-corruption (AFA), Autorité nationale des jeux (ANJ), Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP), Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP).

L'action n° 5 regroupe la totalité des crédits des services relevant du secrétariat général des ministères économiques et financiers, qui assurent l'appui et le support des services centraux des MEF : Service de l'environnement professionnel (immobilier, informatique, fonctionnement courant), Service des ressources humaines, Service de la communication.

L'action n° 7 regroupe les moyens affectés au pilotage des finances publiques et à plusieurs directions ou services interministériels :

- la direction du budget ;
- l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- la direction des achats de l'État (DAE).

L'action n° 8 porte les crédits visant à mettre en œuvre les réformes issues du programme « Action publique 2022 », soit en accompagnant les ministères dans leurs projets de transformation structurants, avec les crédits de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), soit en finançant des projets innovants participant à la modernisation des services des ministères économiques et financiers, *via* notamment les crédits du Fonds de transformation ministériel (FTM).

La nouvelle action n° 9 porte exclusivement les crédits alloués aux politiques d'action sociale, de santé et de sécurité au travail des ministères économiques et financiers.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 218 a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

### Décrets de transfert

- Entrant de 0,08 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2020-1015 du 07/08/2020), en provenance du programme 134, correspondant à l'opération de transfert d'un agent chargé de mission « Médailles du tourisme » de la direction générale des entreprises (DGE) vers le bureau des cabinets ;
- Sortant de 0,08 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2020-1015 du 07/08/2020), à destination du programme 212, correspondant à la participation du ministère de l'économie, des finances et de la relance au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- Sortant de 0,2 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2020-1015 du 07/08/2020), à destination du programme 308, correspondant au financement des moyens de la Haute Autorité de la transparence de la vie publique (HATVP) ;

- Sortant de 0,13 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2020-1448 du 24/11/2020), à destination du programme 212, correspondant au financement des primes des ingénieurs des mines, en poste hors des ministères économiques et financiers.
- Entrant de 0,94 M€ en AE et 5,64 M€ en CP hors titre 2 (décret n°2020-1015 du 07/08/2020), en provenance du programme 181 «Prévention des risques» de la mission «Écologie, développement et mobilité durables», destiné au financement du remboursement des prestations fournies par le P218 au titre du fonctionnement courant de l'Autorité de sûreté nucléaire (fonctionnement courant, bail et formations) ;
- Entrant d'un montant de 0,20 M€ en AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1015 du 07/08/2020), en provenance du programme 217 «Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» de la mission «Écologie, développement et mobilité durables», destiné au financement du remboursement des prestations sociales collectives servies aux agents de l'ex-direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI) ;
- Entrant d'un montant de 71 000 € en AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1015 du 07/08/2020), en provenance du programme 216 «Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur» de la mission «Administration générale et territoriale de l'État», destiné au financement du système d'information des assistants sociaux (SISS), application du ministère des finances et de l'économie ;
- Sortant de 3 000 € en AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1015 du 07/08/2020), à destination du programme 129 «Coordination du travail gouvernemental» de la mission «Direction de l'action du Gouvernement», destiné au financement du projet démarches simplifiées (DS), visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
- Sortant d'un montant de 25 322 € en AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1015 du 07/08/2020) à destination du programme 216 «Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur» de la mission «Administration générale et territoriale de l'État», destiné au financement de l'interface COMU, pont fédérateur interministériel et de passerelles de communication ;
- Sortant d'un montant de 4 342 M€ en AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1015 du 07/08/2020) à destination du programme 129 «Coordination du travail gouvernemental» de la mission «Direction de l'action du Gouvernement», destiné au financement d'autres prestations du Réseau interministériel de l'Etat (RIE) (raccordements, liaisons) et de prestation de service (ingénierie réseau) ;
- Entrant d'un montant de 0,20 M€ en AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1015 du 07/08/2020), en provenance du programme 129 «Coordination du travail 9 août 2020 gouvernemental» de la mission «Direction de l'action du Gouvernement», destiné au financement du dossier numérique de l'agent DA4.

#### Décrets de virement

- Entrant de 0,09 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2020-1016 du 07/08/2020), en provenance du programme 308, correspondant au financement des dépenses du projet "concentrateur de projets d'excellence opérationnelle", lauréat du Fonds pour la transformation de l'action publique ;
- Sortant de 5 000 € en AE/CP en titre 2 (décret n° 2020-1540 du 08/12/2020), à destination du programme 352, permettant d'assurer la bonne exécution de la paye de décembre 2020.
- Entrant d'un montant de 0,76 M€ AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1016 du 07/08/2020), en provenance du programme 156 «Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local» de la mission «Gestion des finances publiques et des ressources humaines», destiné au financement du Portail commun du recouvrement.
- Sortant d'un montant de 0,82 M€ AE/CP hors titre 2 (décret n°2020-1016 du 07/08/2020), à destination du programme 302 «Facilitation et sécurisation des échanges» de la mission «Gestion des finances publiques et des ressources humaines», destiné au financement du projet Informatiques mutualisées du centre informatique douanier (CID) d'Osny et de Toulouse.
- Sortant d'un montant de 10 000 € AE/CP hors titre 2 (décret n° 2020-1449 du 24/11/2020), à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », destiné au financement d'une opération de lancement du projet « Signal conso ».

Le programme a bénéficié d'un report de crédits en titre 2 de 0,3 M€ en AE/CP (arrêté du 06/02/2020), au titre du fonds de concours correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT. En hors titre 2, le montant des reports de crédits s'élève à 11,09 M€ en AE et 23,98 M€ en CP dont 9,36 M€ en AE et 12,01 M€ en CP au titre des fonds de concours et 0,51 M€ au titre des AENE.

#### Loi de finances rectificative

- LFR du 30 novembre 2020 annulant, en titre 2, un montant de 4 285 868 € en AE/CP correspondant d'une part, à la réserve de précaution pour 2 570 607 € et d'autre part, à des économies de constatation pour 1 715 261 €.
- LFR du 30 novembre 2020 annulant, en hors titre 2, un montant de 32,64 M€ en AE et de 30,89 M€ en CP. Les crédits annulés correspondent à l'intégralité des crédits mis en réserve ainsi qu'à 16,90 M€ en AE et 14,51 M€ en CP correspondant à des économies de constatation n'impliquant pas de reports de charge en 2021.

### ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les rattachements de crédits réalisés en titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison d'un rattachement de crédits sur le fonds de concours pour un montant de 0,9 M€ correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

Les rattachements des crédits en hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison, notamment du rattachement, en décembre 2020, de 9,3 M€, en provenance des fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), destinés à l'indemnisation des victimes du naufrage du Prestige.

### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 570 607	15 741 854	18 312 461	2 570 607	16 375 508	18 946 115
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>2 570 607</b>	<b>15 741 854</b>	<b>18 312 461</b>	<b>2 570 607</b>	<b>16 375 508</b>	<b>18 946 115</b>

En titre 2, la réserve de précaution (0,5 %) s'élève à 2 570 607 € dont 1 820 142 € en HCAS.

En hors titre 2, la réserve de précaution (4%) s'élève à 15 741 854 € en AE et 16 375 508 € en CP.

Un mouvement de fongibilité asymétrique, des crédits T2 vers le HT2, de 5,7M€ en AE et en CP a été décidé en fin de gestion 2020 afin de financer des campagnes de communication du Plan de relance (4,3 M€) et de l'application « Tous anticovid » (1,4M€).

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	+5,00	832,00	848,00	0,00	836,86	-11,14
1025 – Catégorie A	0,00	2 134,00	2 133,00	-3,00	2 160,05	+30,05
1026 – Catégorie B	+9,00	1 567,00	1 596,00	+1,00	1 522,72	-74,28
1027 – Catégorie C	0,00	745,00	760,00	0,00	697,28	-62,72
<b>Total</b>	<b>+14,00</b>	<b>5 278,00</b>	<b>5 337,00</b>	<b>-2,00</b>	<b>5 216,91</b>	<b>-118,09</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1024 – Catégorie A+	0,00	+1,00	+15,48	-6,62	-18,74	+12,12
1025 – Catégorie A	0,00	+9,00	+20,84	-0,79	+13,75	-14,54
1026 – Catégorie B	0,00	+6,00	+19,19	-61,47	-32,48	-28,99
1027 – Catégorie C	0,00	+7,00	-25,25	-29,47	-24,96	-4,51
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+23,00</b>	<b>+30,26</b>	<b>-98,35</b>	<b>-62,43</b>	<b>-35,92</b>

La LFI 2020 fixe le plafond d'emplois à 5 337 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 5 217 ETPT, dont 16% de catégorie A+, 41,4% de catégorie A, 29,2% de catégorie B et 13,4% de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation 2020 et la LFI (après transfert en gestion) est le résultat d'un décalage des dates moyennes d'entrée qui a compensé un volume de flux d'entrées plus important que prévu. Parallèlement des recrutements ont été décalés sur l'année suivante dans le contexte de crise sanitaire.

Les corrections techniques (+ 30 ETPT) correspondent principalement aux apprentis et aux promotions inter-catégorielles.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	178,40	28,60	6,57	200,40	105,70	6,55	+22,00	+15,00
1025 – Catégorie A	306,10	51,70	6,25	326,15	178,95	7,20	+20,05	+36,00
1026 – Catégorie B	203,90	88,60	6,68	167,70	75,80	7,39	-36,20	-63,00
1027 – Catégorie C	187,00	24,60	7,69	159,40	117,00	7,11	-27,60	-48,00
<b>Total</b>	<b>875,40</b>	<b>193,50</b>		<b>853,65</b>	<b>477,45</b>		<b>-21,75</b>	<b>-60,00</b>

Le schéma d'emplois réalisé en 2020 s'élève à -22 ETP à comparer à -60 ETP fixés en LFI. L'écart de 38 ETP s'explique principalement par des départs moins importants que prévus et des arrivées supplémentaires liées à la nouvelle organisation gouvernementale (correspondant à l'évolution des périmètres ministériels et à l'accroissement du nombre de membres de cabinet dans le cadre du décret n° 2020-862 du 11 juillet 2020). Parallèlement, des recrutements ont pu être différés compte tenu du contexte de crise sanitaire.

Pour l'année 2020, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

### SORTIES RÉALISÉES EN 2020

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	29	52	88	25	194
Autres départs définitifs	52	105	39	119	315
Autres départs	98	149	76	43	366
<b>Total des sorties</b>	<b>179</b>	<b>306</b>	<b>203</b>	<b>187</b>	<b>875</b>

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

Le nombre de départs constatés en 2020 (875 ETP) est inférieur aux prévisions indiquées dans le PAP 2020 (892 ETP) essentiellement en raison de départs à la retraite moins importants que prévu.

### ENTREES RÉALISÉES EN 2020

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	106	179	75	117	477
Autres entrées	94	147	93	42	376
<b>Total des entrées</b>	<b>200</b>	<b>326</b>	<b>168</b>	<b>159</b>	<b>853</b>

Les recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

Le PAP 2020 prévoyait 832 entrées. Les mouvements réellement intervenus, hors transferts, s'élèvent à 853 ETP. Cet écart s'explique notamment par un volume de primo-recrutements plus important que prévu en ce qui concerne les recrutements de contractuels.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOI PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	4 226,00	4 138,55	15,00	0,00	30,26	4 155,00
Autres	1 111,00	1 078,36	8,00	0,00	0,00	1 071,10
<b>Total</b>	<b>5 337,00</b>	<b>5 216,91</b>	<b>23,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30,26</b>	<b>5 226,10</b>



**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La ligne « Autres » porte sur les emplois :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
  - TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins)
  - l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique)
  - le SCL (Service commun des laboratoires)
  - le CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines)
  - l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État)
  - l'AFA (Agence française anti-corruption)
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux).

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 615,00	1 569,79
05 – Prestations d'appui et support	2 044,00	1 963,55
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	877,00	869,02
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	81,00	122,43
09 – Action sociale ministérielle	720,00	692,12
<b>Total</b>	<b>5 337,00</b>	<b>5 216,91</b>
Transferts en gestion		-2,00

Le programme comprend 5 217 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 30,1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 37,6 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 16,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 2,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,3 % de l'ensemble des ETPT du programme.

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 70

Le nombre d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2019-2020.

**INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans la partie « Objectifs et indicateurs de performance » de ce RAP.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>303 406 553</b>	<b>303 880 615</b>	<b>301 743 942</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>198 307 953</b>	<b>205 317 911</b>	<b>196 061 920</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	149 424 046	150 093 083	146 850 567
– Civils (y.c. ATI)	110 071 930	110 338 117	107 488 680
– Militaires	1 070 506	900 000	506 921
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	38 281 610	38 854 966	38 854 966
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	67 499	60 000	50 480
Autres cotisations	48 816 408	55 164 828	49 160 873
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>8 195 514</b>	<b>8 079 902</b>	<b>6 541 774</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>509 910 020</b>	<b>517 278 428</b>	<b>504 347 636</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>360 485 974</b>	<b>367 185 345</b>	<b>357 497 069</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La consommation totale de crédits de titre 2 est inférieure de 1,1 % à l'exécution 2019.

Cette baisse résulte d'une part, de l'impact de la crise sanitaire sur les versements d'heures supplémentaires et d'astreintes, les dépenses de prestations sociales, les vacances correspondant aux activités de formation, et d'un décalage des dates moyennes d'entrées de quinze jours, ainsi que, d'autre part, des allocations de retour à l'emploi, de la variation du GVT solde et des remboursements de mises à disposition entrantes.

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 1,2 M€ et a concerné 124 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

## Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

<b>Socle d'exécution 2019 retraitée</b>	<b>356,96</b>
Exécution 2019 hors CAS Pensions	360,49
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	0,92
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,44
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-1,60
– Mesures de restructuration	-0,03
– Autres dépenses de masse salariale	-2,80
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-3,84</b>
EAP schéma d'emplois 2019	-2,97
Schéma d'emplois 2020	-0,87
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,85</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,06</b>
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>1,73</b>
GVT positif	6,63

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT négatif	-4,89
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>3,06</b>
Indemnisation des jours de CET	1,51
Mesures de restructurations	0,09
Autres rebasages	1,46
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-1,33</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-1,65
Autres variations	0,32
<b>Total</b>	<b>357,50</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 218 s'est élevée en 2019 à 357,5 M€, soit une exécution inférieure de 10,1 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours. L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2020 légèrement inférieur aux prévisions qui avaient sous-tendu l'élaboration du PLF (-0,7 M€) ;
- une variation à la hausse de +0,4 M€, du poste « débasage de dépenses au profil atypique ». Ce poste comprend le versement de la GIPA (+0,006 M€), le rachat de jours CET (+0,2 M€), les indemnités liées aux mesures de restructuration (+0,3 M€), et le poste « autres » (-0,03 M€) qui contient les rappels sur exercice antérieur ;
- une exécution du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-2,0 M€), en raison de l'impact des dates moyennes d'entrées et sorties constatées en 2020 ;  
un GVT solde s'établissant à 1,7 M€, soit 0,5 % de la masse salariale, à comparer à 5,7 M€ prévu en LFI (soit un écart de -3,9 M€). Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 6,6 M€ correspondant à 1,9 % de la masse salariale ; le GVT négatif, correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -4,9 M€, soit -1,4 % de la masse salariale ;
- une variation à la baisse (-1,7 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (1,5 M€), des indemnités liées aux mesures de restructuration (0,09 M€) et du poste « autres » (1,5 M€) incluant les rappels sur exercice antérieur (2,0 M€), la mensualisation du régime indemnitaire des agents des corps de la DGFIP (0,2 M€) les indemnités pour rupture conventionnelles (0,2 M€) et la prime exceptionnelle « COVID 19 » (0,3 M€).

L'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 192 agents pour un coût de 58 418 € (9 agents de catégorie A+, 117 agents de catégorie A, 20 agents de catégorie B et 46 agents de catégorie C).

Le poste « Autres variations » de « autres variations des dépenses de personnel » regroupe principalement des variations de rétablissements de crédits (+2,3 M€), de la rémunérations des apprentis (+0,3 M€), de remboursement de mises à disposition (-1,7 M€), d'indemnités de formation (-0,6 M€) ainsi que des heures supplémentaires et astreintes (-0,3 M€).

### COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	99 116	117 821	109 494	82 535	100 474	95 968
1025 – Catégorie A	58 641	67 729	63 324	47 723	57 643	53 667
1026 – Catégorie B	41 626	47 770	46 107	34 269	41 851	40 046
1027 – Catégorie C	28 621	39 305	31 204	22 472	34 469	24 960

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

L'écart du coût moyen des entrées des agents de catégorie A+ est dû au coût de recrutement des agents contractuels moins élevé que prévu. Le coût moyen des sorties des agents titulaires est plus élevé que celui prévu dans le PAP.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						849 600	849 600
Réforme filière technique	132	B	Chef des services intérieurs, Agent ppal des services techniques	01-2020	12	130 000	130 000
Report PPCR 2019 en 2020	770	A et C	plusieurs	01-2020	12	719 600	719 600
<b>Total</b>						<b>849 600</b>	<b>849 600</b>

L'enveloppe prévue en LFI a permis de financer le protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (dit protocole « PPCR »), pour les agents de catégorie A et C (0,72 M€). Elle couvre également la réforme de la filière technique (0,13 M€).

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie "justification par action" de ce RAP (action 9).

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## APPACH

Le système d'information des achats de l'État contribue à l'atteinte des objectifs de professionnalisation d'environ 1 500 acheteurs de la communauté interministérielle et d'optimisation du pilotage de la fonction achat. La DAE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'application « APPACH », hébergée sur une plateforme du MEFR.

L'application couvre des briques fonctionnelles qui étaient absentes du précédent système d'information ou nécessitaient un renforcement. Il s'agit :

- de la programmation pluriannuelle des achats de l'État,
- du suivi de la performance,
- de la planification des tâches des projets d'achat,
- du *sourcing*, comprenant le suivi et la gestion de la relation acheteur-fournisseur.

Ces quatre briques sont livrées et leur déploiement est en cours depuis 2020, après un cycle de formations auprès du réseau des acheteurs.

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 218
Zone fonctionnelle principale	

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,58	0,01	1,64	2,04	2,54	2,57	0,84	1,65	0,84	1,65	0,64	0,99	0,76	0,76	8,01	8,01
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1,58</b>	<b>0,01</b>	<b>1,64</b>	<b>2,04</b>	<b>2,54</b>	<b>2,57</b>	<b>0,84</b>	<b>1,65</b>	<b>0,84</b>	<b>1,65</b>	<b>0,64</b>	<b>0,99</b>	<b>0,76</b>	<b>0,76</b>	<b>8,01</b>	<b>8,01</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	6,20	8,01	+29,22 %
Durée totale en mois	48	48	

Les gains seront liés, d'une part, à la mutualisation des achats attendue de la programmation partagée au niveau interministériel et, d'autre part, à une plus forte concurrence induisant des prix optimisés, grâce au *sourcing* et au *mailing* sur un panel élargi d'entreprises avant consultation. La productivité sera par ailleurs améliorée par le pilotage centralisé des projets achats.

Après la mise à disposition en 2019 des briques "Sourcing" (comprenant la solution logicielle SILEX favorisant le sourcing des petites entreprises) et "Programmation achat", en 2020 les briques "Planification des tâches" et "Performance" ont été mises à disposition des acheteurs de l'ensemble des ministères, des plateformes régionales achat (PFRA) et de la DAE.

## DSN

Le projet de construction du Concentrateur-Traducteur de la Déclaration Sociale Nominative (CTDSN) pour la fonction publique d'État, piloté par le CISIRH depuis 2017, participe de la politique de simplification et d'allègement des formalités des entreprises et des administrations. Il s'agit d'un dispositif déclaratif unique et entièrement dématérialisé, développé par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Les trois versants de la fonction publique se conformeront au mode « DSN », au plus tard en janvier 2022.

Pour la fonction publique d'Etat, les travaux ont démarré en octobre 2017 par la construction par le CISIRH d'un « démonstrateur » dont le fonctionnement régulier et conforme aux attendus du projet a été validé par toutes les parties prenantes dès l'été 2018. Depuis janvier 2020, le CISIRH transmet également tous les mois le déclaratif correspondant aux 11 500 agents du ministère de la Culture. Cette ouverture du service, en phase avec le planning initial du projet, a permis de finaliser les travaux de construction du concentrateur-traducteur en 2020 comme annoncé, et ce malgré un contexte sanitaire défavorable.

A l'été 2020, le GIP-MDS a rencontré des difficultés techniques d'exploitation des fichiers transmis, du fait de leur volumétrie. Cette contrainte conduit à redimensionner le périmètre du déploiement initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 218
Zone fonctionnelle principale	

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,00	0,40	3,66	2,47	1,66	2,75	3,50	4,10	3,60	4,70	3,84	3,92	2,84	3,36	17,60	17,60
Titre 2	0,00	0,00	0,90	0,90	0,50	0,50	0,90	0,90	0,90	0,90	1,10	1,10	1,50	1,50	4,90	4,90
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>0,40</b>	<b>4,56</b>	<b>3,37</b>	<b>2,16</b>	<b>3,25</b>	<b>4,40</b>	<b>5,00</b>	<b>4,50</b>	<b>5,60</b>	<b>4,94</b>	<b>5,02</b>	<b>4,34</b>	<b>4,86</b>	<b>22,50</b>	<b>22,50</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	22,50	+4,65 %
Durée totale en mois	70	70	

Les gains attendus, qui découlent du déploiement du concentrateur DSN, visent, d'une part, à la simplification des déclarations sociales et à l'amélioration continue de la qualité auprès des contribuables et, d'autre part, à la

simplification de la gestion au sein des services administratifs (notamment la DGFIP) et sociaux gestionnaires concernés.

## REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet pluriannuel vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère, à leur rénovation et leur regroupement dans 4 centres ministériels cibles, modernisés, afin d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité / gardiennage). Ces centres ont également une vocation interministérielle affirmée.

L'objectif est de regrouper d'ici 2025 les 45 centres inventoriés sur le périmètre ministériel. Les efforts de concentration des centres d'hébergement engagés au MEFR depuis 2013 ont produit des résultats très positifs en réduisant à ce stade de 45 à 27 les sites d'exploitation opérationnels.

En particulier, le centre d'OSNY, totalement rénové et agrandi dans le cadre du PIA alors qu'il était saturé fin 2018, a démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels (Justice, Culture et Éducation Nationale, Cour des Comptes), en plus des directions du MEFR (hors DGFIP).

La dernière opération programmée – en cours d'instruction - est la rénovation et l'extension du *datacentre* de la DGDDI à Toulouse (DNSCE). Les éléments provisoires présentés ci-dessous correspondent aux investissements à réaliser par co-financement de la DGDDI, et du secrétariat général du MEFR, en complément des fonds du FTAP (fonds de transformation pour l'action publique) obtenus en 2020.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,40	0,40	0,20	0,20	0,00	0,00	0,50	0,50	0,52	0,00	8,35	8,35	8,53	9,05	18,00	18,00
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,40</b>	<b>0,40</b>	<b>0,20</b>	<b>0,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>	<b>0,52</b>	<b>0,00</b>	<b>8,35</b>	<b>8,35</b>	<b>8,53</b>	<b>9,05</b>	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,50	18,00	+24,14 %
Durée totale en mois	120	120	

Les données présentées dans le tableau de financement sont provisoires (schéma de financement en cours d'instruction). Le projet Datacenter de Toulouse est piloté par la DGDDI qui a pu bénéficier d'un apport du fond de

transformation ministériel du programme 218 pour financer des études préalables à hauteur de 0,29 M€ d'AE. Le plan de financement de la mise en production du projet, avec les gains escomptés, n'est à ce stade pas encore stabilisé.

## RENOIRH

L'application RenoiRH est un SIRH interministériel accessible aux ministères et à leurs établissements, construit pour répondre aux objectifs de mutualisation et de convergence des systèmes d'information portés par la feuille de route SIRH 2022 relative à la transformation numérique de la fonction RH. L'application, qui répond aux spécificités de la fonction publique d'État, a vocation à couvrir l'ensemble des domaines RH, depuis la gestion administrative et la production des actes (arrêtés, décisions, contrats) jusqu'à la préliquidation de la paye, en passant par la formation, la gestion du temps et des absences, et la mise à disposition d'un « self-service » pour les agents.

A la fin de l'année 2020, le SIRH interministériel RenoiRH est utilisé par l'office national des anciens combattants, le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, le ministère de la transition écologique, le conseil d'Etat, la Cour des comptes, le musée du Quai Branly, la Caisse nationale militaire de sécurité sociale. Parallèlement à la bascule de la gestion des agents de ces ministères et établissements dans RenoiRH, le CISIRH a préparé les déploiements à venir pour 2021-2022 concernant Météo-France, des établissements publics agricoles (France Agrimer, ASP), le ministère des Armées, ainsi que les agents non enseignants du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Ainsi entre 2016 et 2020, RenoiRH est passé de la gestion de la carrière de quelque 60 000 agents à 200 000 et atteindra environ 400 000 agents en 2023 sur un périmètre de fonctionnalités couvrant la chaîne RH-payé nécessaire à la gestion des agents de l'État.

Année de lancement du projet	2011
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	15,60	15,50	7,13	7,33	7,50	7,90	4,30	4,25	4,39	4,49	5,10	4,90	20,00	19,60	59,72	59,72
Titre 2	2,70	2,70	1,10	1,10	1,30	1,30	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	4,40	4,40	11,70	11,70
<b>Total</b>	<b>18,30</b>	<b>18,20</b>	<b>8,23</b>	<b>8,43</b>	<b>8,80</b>	<b>9,20</b>	<b>5,40</b>	<b>5,35</b>	<b>5,49</b>	<b>5,59</b>	<b>6,20</b>	<b>6,00</b>	<b>24,40</b>	<b>24,00</b>	<b>71,42</b>	<b>71,42</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	41,60	71,42	+71,68 %
Durée totale en mois	96	120	+25,00 %

Au moment du lancement du projet RenoiRH en 2015, les coûts et les délais de réalisation étaient prévus pour assurer une mise en production auprès de trois ministères seulement (ministère de la Culture, ministère des Affaires sociales et services du Premier ministre) et sur les seules fonctionnalités de gestion administrative des dossiers agents.

Les mises en production ayant réussi, dans les délais prévus et avec les moyens alloués, ces trois ministères ont demandé à bénéficier d'un complément de fonctionnalités pour leur SIRH avec la combinaison de la gestion administrative et de la pré-liquidation de la paye. Depuis, ce sont plus d'une dizaine de nouveaux partenaires, ministères, institutions et établissements publics qui ont intégré le SIRH Interministériel. Ces éléments justifient le



réajustement sur la période 2017-2020 des moyens financiers mis à la disposition du CISIRH pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Les gains qui découlent du déploiement de RenoiRH sont attendus dans chacun des ministères partenaires. Pour le ministère chargé des affaires sociales et le ministère de la transition écologique, le transfert de leur gestion de personnel dans RenoiRH constitue un projet distinct figurant dans le tableau de bord des projets sensibles pour le Gouvernement et fait l'objet d'une présentation dans les PAP correspondants (mission « Travail et emploi » pour les affaires sociales et mission « Écologie, développement et mobilité durables » pour le ministère de la transition écologique). Quant à la bascule du ministère de l'Agriculture dans RenoiRH, elle figure dans les grands projets informatiques identifiés par la DINUM.

Enfin, le dé-commissionnement des anciennes applications de gestion de personnel et de gestion de la préliquidation dans les ministères permet la réduction des dépenses de fonctionnement de ces ministères, selon le calendrier de déploiement propre à chaque ministère.

## SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations reçues par TRACFIN, le projet SIRANO vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont la cellule de renseignement financier dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Plus précisément, le projet SIRANO permettra :

- une amélioration des fonctionnalités et de l'ergonomie de la principale application métier de TRACFIN (STARTRAC),
- une réécriture de cette application sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne,
- une mise en qualité des données métier contenues dans la base de données de STARTRAC (suppression des doublons de personnes etc.),
- des fonctionnalités de priorisation intelligente du flux de déclarations de soupçons entrantes ;
- des fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de soupçons reçues par TRACFIN.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,10	6,20	1,60	2,50	0,50	0,50	1,50	0,90	0,60	0,40	0,70	0,70	0,60	0,80	11,10	11,10
Titre 2	1,60	1,60	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	3,10	3,10
<b>Total</b>	<b>8,70</b>	<b>7,80</b>	<b>1,90</b>	<b>2,80</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>1,80</b>	<b>1,20</b>	<b>0,90</b>	<b>0,70</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,90</b>	<b>1,10</b>	<b>14,20</b>	<b>14,20</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	14,20	+58,62 %
Durée totale en mois	36	97	+169,44 %

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant, et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019, qui donne ses premiers résultats depuis le printemps 2020.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>409 177 135</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>446 488 574</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>384 859 323</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>389 381 052</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>321 261</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>93 245 458</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>23 996 551</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>296 135 594</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>300 442 334</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>-14 048</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>300 428 286</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>93 245 458</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>207 182 828</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>384 859 323</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>296 135 594</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>88 723 729</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>295 906 557</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>169 233 339</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>126 673 218</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2020 s'élève à 295,91 M€. Il est en légère diminution par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2019 et correspond notamment :

- aux baux et travaux immobilier en cours (143,89 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine de l'informatique (89,18 M€) et des prestations logistiques (7,16 M€) ;

- aux dépenses relatives à la transformation de l'action publique ministérielle (18,23 M€) et à l'action sociale ministérielle (15,04 M€).

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### JUSTIFICATION PAR ACTION

#### ACTION

#### 02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 140 785	24 674 002	<b>188 814 787</b>	164 140 785	22 162 022	<b>186 302 807</b>
	159 601 984	21 223 616	<b>180 825 599</b>	159 601 984	19 184 832	<b>178 786 816</b>

#### Effectifs

Catégorie	Réalisation ETPT 2020
A+	426
A	651
B	342
C	151
<b>Total</b>	<b>1 570</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	164 140 785	159 601 984	164 140 785	159 601 984
Rémunérations d'activité	104 798 949	103 679 454	104 798 949	103 679 454
Cotisations et contributions sociales	57 821 605	54 257 684	57 821 605	54 257 684
Prestations sociales et allocations diverses	1 520 231	1 664 845	1 520 231	1 664 845
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 168 899	18 868 381	18 010 036	16 968 689
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 168 899	18 868 381	18 010 036	16 968 689
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 505 103	2 355 234	4 151 986	2 216 143
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 505 103	1 685 137	4 151 986	1 210 392
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		670 098		1 005 751
<b>Total</b>	<b>188 814 787</b>	<b>180 825 599</b>	<b>186 302 807</b>	<b>178 786 816</b>

**DEPENSES SPECIFIQUES LIEES AUX ACTIVITES DES CORPS ET INSTANCES DE CONTRÔLE : 0,07 M€ en AE et 0,12 M€ en CP**

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et du service de Contrôle Général Economique et Financier (CGEFI).

**L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION (AFA): 0,91 M€ en AE et 0,21 M€ en CP**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses de fonctionnement de l'AFA ont permis de couvrir les expertises qu'elle a diligentées pour son propre compte et dans le cadre de conventions judiciaires d'intérêt public.

**L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 1,63 M€ en AE et 2,10 M€ en CP****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Ces dépenses représentent 1,52 M€ en AE et 1,88 M€ en CP.

L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) qui succède à l'ARJEL, s'est constituée en juin 2020, avec un périmètre d'intervention élargi (77% de la régulation des jeux d'argent et de hasard en France) et de nouvelles missions. Le décalage dans le processus de nomination du Président de l'Autorité et la publication des textes réglementaires, associés aux confinements et à la crise sanitaire, ont différé de plusieurs mois la mise en place de grands projets comme la gestion du fichier des interdits de jeu et minoré certaines dépenses récurrentes, comme la lutte contre l'offre illégale (dépenses d'huissiers et d'avocats suite à l'absence d'activité des tribunaux).

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

L'autorité de régulation des jeux en ligne a consacré 0,11 M€ en AE et 0,22 M€ en CP en dépenses d'investissement, notamment pour l'achat de nouveaux serveurs informatiques.

**TRACFIN INFORMATIQUE : 4,67 M€ en AE et 4,74 M€ en CP****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement de Tracfin ont concerné les frais récurrents nécessaires au bon fonctionnement du système d'information, tels que la maintenance des équipements (serveurs, baies de stockage, équipements réseau) et la souscription de licences logicielles.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement ont principalement concerné :

- des projets d'infrastructures et de sécurité du système d'information
- des projets de nouvelles applications ou d'évolutions d'applications existantes afin d'améliorer l'efficacité des agents de TRACFIN dans la conduite de leurs missions.

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 6,23 M€ en AE et 5,38 M€ en CP****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

L'exécution des dépenses de fonctionnement de la DAJ en 2020 s'élève à 6,23 M€ en AE et 5,38 M€ en CP.

La dotation représente pour l'essentiel la prise en charge en 2020 des dépenses juridiques afférentes à l'ensemble des dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi et, de manière plus marginale, des dépenses de la mission d'appui au patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) et de la direction de projet Transformation numérique de la commande publique. Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80%, à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) et à des frais d'actes et d'instances (significations, assignations, consignations, droits et taxes, etc...) ;
- et pour 20%, à des dépenses et des condamnations civiles, administratives et européennes.

De manière générale, les prévisions relatives aux dépenses juridiques sont délicates à établir dans la mesure où elles sont tributaires, pour une année donnée, du nombre de contentieux à naître, de leur typologie, de leur complexité, ainsi que leur durée.

Le décalage avec la prévision de la LFI est dû à l'évolution du contentieux relatif au Prestige devant les juridictions britanniques, des contentieux de l'ex-établissement public Charbonnages de France et aux réceptions importantes de factures d'honoraires d'avocats liés aux conventions de protection fonctionnelle d'agents, dont les crédits en

régularisation peuvent s'étaler sur plusieurs années. Il s'explique aussi par un rattrapage dans l'émission des factures des cabinets d'avocats, qui ont mis à profit la période de confinement et de suspension des activités juridictionnelles pour mettre à jour leurs dossiers.

#### SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES : 6,68 M€ EN AE ET 5,77 M€ EN CP

##### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service commun des laboratoires s'élèvent 5,12 M€ en AE et 5,28 M€ en CP et concernent :

- le fonctionnement courant des onze laboratoires du réseau et de l'unité de direction (3,22 M€ en AE et 4,17 M€ en CP) permettant notamment le financement des frais d'analyse, des achats, du renouvellement des petits matériels, de l'entretien des locaux et des frais immobiliers ;
- le financement des dépenses d'analyses sous-traitées (0,27 M€ en AE et 0,26 M€ en CP) portant sur les produits et matériels industriels qui sont confiés à des laboratoires extérieurs lorsque le réseau ne dispose pas des compétences et des matériels nécessaires ;
- le coût de formation des agents (0,12 M€ en AE et 0,13 M€ en CP) ;
- les frais en matière d'hygiène et de sécurité (0,10 M€ en AE et 0,07 M€ en CP) ;
- l'accréditation des analyses (0,14 M€ en AE et 0,12 M€ en CP) ;
- les loyers et charges du Havre et des Antilles (0,55 M€ en AE et 0,11 M€ en CP) ;
- les dépenses liées à la crise COVID (0,13 M€ en AE et 0,07 M€ en CP) ;
- l'acquisition de petits matériels de laboratoire (0,42 M€ en AE et 0,21 M€ en CP) ;
- les travaux de bâtiments (0,19 M€ en AE et 0,14 M€ en CP).

Les dépenses de fonctionnement du SCL sont cohérentes avec celles des années antérieures.

##### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (1,56 M€ en AE et 0,49 M€ en CP) du service commun des laboratoires sont consacrées à l'acquisition et au renouvellement de matériels scientifiques répondant à des exigences normatives accrues liées à l'évolution réglementaire nationale et européenne. Ils permettent de mener des analyses notamment en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

Une fongibilité du T3 vers le T5 a permis au SCL de renforcer son programme d'investissements.

#### DÉPENSES DIVERSES : 1,02 M€ et 0,86 M€ en CP

##### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 02 concernent essentiellement les remboursements d'agents mis à disposition d'organismes extérieurs à l'administration.

## ACTION

### 05 – Prestations d'appui et support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Prestations d'appui et support	203 546 824	124 673 191	328 220 015	203 546 824	144 582 779	348 129 603

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
	197 622 687	115 711 823	<b>313 334 509</b>	197 622 687	138 620 885	<b>336 243 572</b>

**Effectifs**

Catégorie	Réalisation ETPT 2020
A+	103
A	625
B	816
C	420
<b>Total</b>	<b>1 964</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	203 546 824	197 622 687	203 546 824	197 622 687
Rémunérations d'activité	104 926 762	103 920 217	104 926 762	103 920 217
Cotisations et contributions sociales	96 974 527	92 693 666	96 974 527	92 693 666
Prestations sociales et allocations diverses	1 645 535	1 008 803	1 645 535	1 008 803
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	111 350 105	112 440 972	141 088 508	135 249 336
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	111 350 105	112 440 972	141 088 508	135 249 336
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 980 249	2 421 945	3 174 806	2 664 643
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 980 249	2 407 782	3 174 806	2 502 919
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		14 162		161 724
Titre 6 : Dépenses d'intervention	342 837	848 906	319 465	706 906
Transferts aux ménages		361 600		361 600
Transferts aux autres collectivités	342 837	487 306	319 465	345 306
<b>Total</b>	<b>328 220 015</b>	<b>313 334 509</b>	<b>348 129 603</b>	<b>336 243 572</b>

**L'INFORMATIQUE ET LA TELEPHONIE DES SERVICES CENTRAUX : 26,39 M€ en AE et 25,39 M€ en CP.**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :**

La consommation de l'exercice 2020 s'est établie à **26 386 549 €** en AE et **25 390 414 €** en CP.

**1. Les dépenses de fonctionnement courant : 19,82 M€ en AE et 19,37 M€ en CP**

Le montant des dépenses informatiques de fonctionnement courant s'élève à **19,82 M€** en AE et **19,37 M€** en CP pour une prévision de 16,75 M€ en AE et 19,05 M€ en CP. Ces dépenses se déclinent de la façon suivante :



## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Fonctionnement courant	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	7 750 000	10 050 000	7 513 927	10 547 736	- 236 073	497 736
Services Infrastructures	4 920 000	4 920 000	8 426 750	5 861 699	3 506 750	941 699
Services applicatifs	3 800 000	3 800 000	3 708 475	2 684 979	- 91 525	- 1 115 021
Maintenance des applications	3 300 000	3 300 000	3 279 226	2 255 730	- 20 774	- 1 044 270
Contribution SIRH SIRHIUS	500 000	500 000	429 249	429 249	- 70 751	- 70 751
Services mutualisés	280 000	280 000	176 144	282 074	- 103 856	2 074
<b>TOTAL</b>	<b>16 750 000</b>	<b>19 050 000</b>	<b>19 825 297</b>	<b>19 376 488</b>	<b>3 075 297</b>	<b>326 488</b>

 
**Services bureautiques :**

La consommation en AE, inférieure aux prévisions, est liée aux réseaux téléphoniques (le nouveau marché de support et de maintenance des infrastructures filaires informatiques et téléphoniques a été engagé pour 2 ans en 2019 et n'implique donc aucune dépense en 2020). Le FTM est venu en appui pour l'achat des matériels nomades.

**Services infrastructures :**

Les écarts avec la prévision sont liés d'une part à la forte augmentation des coûts suite à la notification en février 2020 du nouveau marché relatif à l'exploitation des serveurs (engagement sur 2 ans) et d'autre part à l'augmentation de la demande en audioconférence et web-conférence durant la crise sanitaire.

**Services applicatifs :**

Sont recensées en fonctionnement courant les dépenses de maintenance (y compris les dépenses de l'Agence France Trésor).

**Contribution SIRHIUS :**

Les remboursements effectués dans le cadre de la convention contractée avec la DGFIP ont été réalisés conformément aux prévisions.

**2. Les projets informatiques : 6,56 M€ en AE et 6,01 M€ en CP**

Projets	Prévisions PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	1 245 000	1 125 000	225 153	159 294	- 1 019 847	- 965 706
Services applicatifs	4 320 000	4 215 000	5 246 029	4 518 856	926 029	303 856
dont Système d'information de l'Agence française anticorruption	200 000	300 000	221 653	257 299	21 653	- 42 701
Services d'infrastructure	1 220 000	1 335 000	523 525	653 839	- 696 475	- 681 161
Services mutualisés	790 000	820 000	566 547	681 936	- 223 569	- 138 209
<b>TOTAL</b>	<b>7 775 000</b>	<b>7 795 000</b>	<b>6 561 254</b>	<b>6 013 925</b>	<b>- 1 013 862</b>	<b>- 1 481 220</b>

 

Pour les projets bureautiques, des projets liés aux postes de travail ont été reportés à 2021 (rénovation Pierre Mendès-France et Téléphonie par protocole internet (TOIP)).

Le niveau de consommation sur les projets d'infrastructure a été inférieur aux prévisions de la LFI parce que le projet de recâblage du site de Bercy a été décalé en 2021. Quelques autres petits projets, ainsi que des projets des services mutualisés, ont également été différés.

Certains projets applicatifs ont été revus à la hausse par rapport aux prévisions, notamment la refonte du back office Miest SRH et la refonte de l'outil de gestion de parc et des commandes informatiques.

De façon transversale, l'écart entre la consommation de CP et la cible d'exécution s'explique aussi par le retard dans la constatation des services faits et la réception des factures, du fait du contexte de crise sanitaire.

**L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 72,20 M€ EN AE ET 97,42 M€ EN CP**

Catégorie	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de fonctionnement autres que celles de	75,54	102,98	70,05	95,44	-5,49	-7,54

personnel						
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	13,10	3,00	2,12	1,97	-10,98	-1,23
Transfert aux autres collectivités	0,04	0,02	0,03	0,01	-0,01	-0,01
<b>Total</b>	<b>88,68</b>	<b>106,20</b>	<b>72,20</b>	<b>97,42</b>	<b>-16,48</b>	<b>-8,78</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## 1. Dépenses liées à l'immobilier des services centraux : 55,31 M€ en AE et 81,35 M€ en CP

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les services de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, s'élèvent en AE à 55,67 M€ ramenés à 55,31 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures et à 81,35 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement immobilier	38,52	65,03	35,64	63,70	-2,88	-1,33
Exploitation et sécurité des locaux	17,02	17,97	19,67	17,65	+2,65	-0,32
<b>Total</b>	<b>55,54</b>	<b>83,00</b>	<b>55,31</b>	<b>81,35</b>	<b>-0,23</b>	<b>-1,65</b>

L'écart à la prévision en AE pour les dépenses de fonctionnement immobilier, résulte du report du renouvellement de certains marchés sur l'année 2021. L'écart à la prévision en CP s'explique par un sujet de facturation avec un fournisseur.

Concernant les dépenses d'exploitation et de sécurité des locaux, l'écart à la prévision en AE s'explique par les dépenses non prévues induites par la crise sanitaire et le report du renouvellement de certains marchés du printemps à la fin de l'été qui, dans l'attente, a nécessité leur prolongation. La moindre consommation en CP résulte de la suspension de certaines prestations sur marchés au cours du confinement du printemps 2020.

## 2. Dépenses de logistique des services centraux : 14,74 M€ en AE et 14,09 M€ en CP

Les dépenses de soutien et d'appui permettent aux services centraux et aux cabinets ministériels de fonctionner au quotidien. La consommation 2020 est de 14,76 M€ en AE, ramenée à 14,74 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures, et de 14,09 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prestations de soutien et d'appui	20,00	19,98	14,74	14,09	-5,26	-5,89
<b>Total</b>	<b>20,00</b>	<b>19,98</b>	<b>14,74</b>	<b>14,09</b>	<b>-5,26</b>	<b>-5,89</b>

Les écarts à la prévision résultent principalement de moindres dépenses du fait la crise sanitaire :

- frais de missions : -4,36 M€ en AE et CP ;
- frais de représentation, achat de fournitures, travaux de reprographie, de traduction : -0,83 M€ en AE et CP.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

## 1. Dépenses relatives à l'immobilier des services centraux : 1,98 M€ en AE et 1,79 M€ en CP

Nature des dépenses	Prévision		Exécution		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP

Travaux	12,90	3,00	1,98	1,79	-10,95	-1,24
<b>Total</b>	<b>12,90</b>	<b>3,00</b>	<b>1,98</b>	<b>1,79</b>	<b>-10,95</b>	<b>-1,24</b>

L'écart en AE et en CP s'explique principalement par le report de l'opération immobilière de rénovation du bâtiment Vincent Auriol.

La consommation 2020 en AE et CP correspond aux marchés de travaux des installations de sécurité de Bercy et aux marchés passés pour la rénovation du complexe immobilier de Bercy, auxquels viennent s'ajouter des achats de matériels pour les différents postes de sécurité des bâtiments de l'administration centrale du MEFR.

## 2. Dépenses relatives à la logistique des services centraux : 0,14 M€ en AE et 0,18 M€ en CP

Les dépenses d'investissement liées à la logistique des services centraux regroupent les achats de véhicules, le renouvellement des équipements du centre de reprographie et de l'hôtel des ministres.

L'écart à la prévision de 0,06 M€ en AE et 0,02 M€ en CP s'explique par une moindre dépense résultant de la crise sanitaire.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses s'élèvent à 0,03 M€ en AE et 0,01 M€ en CP. L'écart à la prévision de 0,1 M€ en AE et CP correspond au transfert vers le service des ressources humaines, de la participation financière du ministère de l'économie, des finances et de la relance au fonctionnement de l'association « Femmes de Bercy ».

### INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 3,18 M€ en AE et 2,44 M€ en CP

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'exécution 2020 des dépenses de l'IGPDE s'établit à 3,18 M€ en AE et 2,44 M€ en CP, en deçà de la prévision de dépense.

En effet, le contexte sanitaire lié au COVID-19 a eu pour conséquence d'entraîner le report voire l'annulation de certaines formations. En outre, la fin de gestion 2020 a été marquée par un montant important de dépenses pour lesquelles le service fait a été constaté, mais dont le paiement interviendra en 2021.

### SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 9,72 M€ en AE et 9,55 M€ en CP

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de communication s'établissent en 2020 à 9 716 580€ en AE et 9 547 072€ en CP.

L'exécution a été supérieure à la prévision en raison du financement par le SIRCOM de campagnes de communication et de sensibilisation des agents à la situation sanitaire et à son évolution, non initialement prévues.

Parallèlement, le Sircom a dû annuler, du fait de la crise sanitaire, des dépenses initialement programmées sur le poste évènementiel. Tous les événements et manifestations programmés pendant et post confinement ont en effet été annulés ou reportés à 2021.

- A titre complémentaire, des économies ont été réalisées sur les études, la communication digitale, la communication interne, le web et les dépenses transversales (formation, etc.).

Ces ajustements à la baisse de la programmation ont permis d'absorber un surcoût de dépenses consacrées à la presse et veille médias.

**POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES : 3,00 M€ en AE et 2,68 M€ en CP****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits des dépenses de fonctionnement sont issus de crédits généraux et de crédits du fonds de concours FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

- Les crédits généraux ont financé pour 1,38 M€ d'AE et 1,08 M€ de CP les dépenses « métiers » relatives :
  - aux politiques en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle (49 K€ en AE et 67 K€ en CP) ;
  - aux actions de coaching et d'évaluation à l'attention de l'encadrement supérieur (157 k€ en AE et 145 K€ en CP) ;
  - aux projets de transformation des ressources humaines de l'administration centrale (58 K€ en AE et 29 K€ en CP) ;
  - aux actions liées à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) et à l'organisation de concours et examens professionnels (46 K€ en AE et 45 K€ en CP) ;
  - aux remboursements dans le cadre de la médecine statutaire des honoraires de médecin (59 K€ en AE et CP) ;
  - au règlement de contentieux RH (18 K€ en AE et CP) ;
  - aux dépenses de gratifications de stagiaires (703 K€ en AE et 429 K€ en CP) ;
  - aux dépenses induites par la crise sanitaire pour la réalisation d'un audit déconfinement (291 K€ en AE et CP).
- Les crédits sur fonds de concours FIPHFP (1,36 M€ en AE et 1,09 M€ en CP) ont permis d'engager les dépenses pour favoriser le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. L'écart par rapport à la prévision du PAP est dû à la réalisation d'un audit déconfinement, en juin 2020, suite à la crise sanitaire Covid 19 et à une légère sur-exécution des dépenses liées aux gratifications des stagiaires d'administration centrale.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention sont liées à la participation financière des ministères économiques et financiers au fonctionnement des fédérations syndicales pour un montant de 291 K€ en AE et CP.

**DÉPENSES DIVERSES : 1,23 M€ en AE et 1,16 M€ en CP****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Ces dépenses, qui s'élèvent à 0,61 M€ en AE et 0,47 M€ en CP, ont porté essentiellement sur des postes spécifiques relevant de divers services rattachés au programme 218 :

- paiement des pénalités pour non atteinte des objectifs de féminisation de l'encadrement supérieur ;
- remboursement des dépenses de fonctionnement des services de contrôle budgétaire logés dans différents départements ministériels ;
- outil de suivi de gestion des fluides.

Enfin, des dépenses de fonctionnement concernant des projets de modernisation relevant de l'action 08 ont été imputées de manière erronée pour 0,62 M€ en AE et 0,69 M€ en CP à l'action 05.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Ces dépenses concernent le versement d'une subvention de 40 000€ accordée à la Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage.

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ACTION

#### 07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 109 471 82 220 001	95 462 128 91 758 966	<b>178 571 599</b> <b>173 978 966</b>	83 109 471 82 220 001	96 034 287 85 033 026	<b>179 143 758</b> <b>167 253 027</b>

### Effectifs

Catégorie	Réalisation ETPT 2020
A+	169
A	573
B	76
C	51
<b>Total</b>	<b>869</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	83 109 471	82 220 001	83 109 471	82 220 001
Rémunérations d'activité	55 157 645	55 623 749	55 157 645	55 623 749
Cotisations et contributions sociales	27 544 772	26 243 293	27 544 772	26 243 293
Prestations sociales et allocations diverses	407 054	352 958	407 054	352 958
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	53 618 717	74 867 239	58 916 209	68 917 244
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	53 618 717	74 867 239	58 916 209	68 917 244
Titre 5 : Dépenses d'investissement	41 843 411	16 891 727	37 118 078	16 115 782
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	41 843 411	-194 631	37 118 078	-194 631
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		17 086 358		16 310 413
<b>Total</b>	<b>178 571 599</b>	<b>173 978 966</b>	<b>179 143 758</b>	<b>167 253 027</b>

### AGENCE POUR L'INFORMATION FINANCIERE DE L'ETAT (AIFE) : 73,60 M€ en AE et 64,92 M€ en CP

L'AIFE a en charge la cohérence du système d'information financière de l'Etat (SIFE) dont elle définit et met en œuvre la stratégie. Elle a également pour mission le développement de la facturation électronique entre l'Etat, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises qui sont leurs fournisseurs.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 378 516	39 870 478	41 643 513	40 970 833
Dépenses d'investissement	40 133 721	33 335 942	33 675 336	23 952 014
<b>Total</b>	<b>76 512 237</b>	<b>73 545 813</b>	<b>75 104 451</b>	<b>64 922 847</b>

L'écart constaté entre la répartition des dépenses par titre (fonctionnement et investissement), issue des données Chorus, et le détail présenté dans les paragraphes ci-dessous tient au fait que certaines dépenses prévisionnelles,

notamment les dépenses de maintenance, ne peuvent être précisément déclinées *ex ante* en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT « PERMANENT » : 39,9 M€ en AE et 41,0 M€ en CP

La répartition indiquée distingue principalement les dépenses dites de fonctionnement permanent du SI Chorus et les dépenses liées à la mise en œuvre de projets ou d'évolutions du SI.

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Fonctionnement permanent Chorus	35 981 281	39 487 325	41 246 278	40 618 759
Fonctions supports de l'agence	397 235	383 152	397 235	352 073
Total	36 378 516	39 870 478	41 643 513	40 970 833

Les écarts entre prévision et consommation observés pour le fonctionnement permanent de Chorus sont répartis de la manière suivante :

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Hébergement et interconnexion des réseaux	3 704 775	2 131 461	3 704 775	2 254 637
Support et maintenance (dont licences logicielles et matériels)	30 557 880	36 210 072	35 414 692	37 025 454
Sécurité des systèmes d'information	400 000	261 847	442 207	265 529
Accompagnement terrain	1 318 626	883 945	1 684 604	1 073 139
Total	35 981 281	39 487 325	41 246 278	40 618 759

En autorisations d'engagement, l'augmentation constatée (+3,5 M€) résulte de l'effet conjugué de :

- l'allongement de la durée des marchés subséquents de tierce maintenance du SI Chorus conclus en 2020, permettant d'ajuster la fin de ces marchés avec la fin de validité de l'accord-cadre de tierce maintenance (+ 5,7 M€) ;
- la réduction du volume des engagements résultant du report des travaux de changement de site d'hébergement (-1,6 M€) et de la diminution des besoins d'accompagnement pour le déploiement de la solution Chorus Pro désormais achevé (-0,4 M€).

En crédits de paiement, la diminution constatée (-0,7 M€) résulte :

- d'une part, d'un recours accru à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (+1,1 M€) ;
- d'autre part, du report des travaux de changement de site d'hébergement (-1,5 M€) et de la diminution des besoins d'accompagnement (-0,6 M€).

DEPENSES d'INVESTISSEMENT liées aux projets et évolutions du SI : 33,3 M€ en AE et 23,6 M€ en CP

Les dépenses de projet de l'AIFE sont détaillées dans le tableau ci-après :

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Évolutions métier et réglementaires	23 323 971	19 507 515	16 356 337	10 750 956
Dématérialisation	6 322 350	6 569 217	5 976 401	6 302 586
Chorus déplacements temporaires	2 152 000	813 592	3 682 500	2 437 179
Décisionnel	1 000 000	703 188	800 000	827 555
Plan de transformation de la commande publique	2 200 000	806 677	1 900 000	691 458
Travaux techniques requis	5 135 400	4 935 753	4 745 700	2 609 426
Total	40 133 721	33 335 942	33 460 938	23 619 161

Les principales évolutions entre la prévision de la LFI et l'exécution concernent les lignes suivantes :

- Évolutions métier et réglementaires

Les dépenses ont été sensiblement impactées par la crise sanitaire qui a eu pour effet, s'agissant de la programmation des travaux, d'en ralentir ou différer l'engagement et, s'agissant des travaux engagés, d'en ralentir ou différer l'exécution par les prestataires et d'en perturber les procédures de réception et subséquemment les conditions de facturation.

- Chorus déplacements temporaires

L'écart résulte d'un report de mise en œuvre de la nouvelle solution unifiée de gestion des déplacements temporaires de l'Etat dont une première version à iso-fonctionnalités a été mise en production en novembre 2020.

- Plan de transformation numérique de la commande publique

Les travaux, initiés en 2020, ont été en partie ralentis par le décalage des prestations d'initialisation des nouveaux environnements de production et de pré-production de la plateforme de dématérialisation de la commande publique (report de la bascule des solutions PLACE et DUME au 1er trimestre 2021).

**CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE SERVICES INFORMATIQUES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES (CISIRH) : 15,15 M€ en AE et 16,32 M€ en CP**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 188 583.64	15 795 224.89
Dépenses d'investissement	1 914.65€	524 801
<b>Total</b>	<b>15 190 498.69</b>	<b>16 320 026.72</b>

Les dépenses de fonctionnement représentent en 2020 la quasi-totalité des dépenses du CISIRH, soit 15,19 M€ en AE et 15,80 M€ en CP.

Ces dépenses regroupent d'une part les dépenses d'appui opérationnel aux projets, pour 0,8 M€ et 1,38 M€, et d'autre part, les dépenses de fonctionnement liées aux divers systèmes d'information du CISIRH, qui concernent la maintenance corrective, l'hébergement et le support – dont celui des licences logicielles et des infrastructures matérielles – pour 14,3 M€ en AE et 14,36 M€ en CP.

Les dépenses d'investissement brutes s'élèvent à 0,14 M€ en AE et 0,66 M€ en CP. Les montants nets sont atténués par des remboursements pour un montant important (près de 3,3 M€, dont 2,9 M€ en T3 et 0,4 M€ en T5).

Ces remboursements ont été effectués en 2020 par certains ministères (Ecologie et Agriculture) bénéficiant d'une assistance à l'installation de RenoIRH dans leurs services, financée par une avance de crédits du CISIRH. Une partie de ces remboursements, qui aurait dû intervenir en 2019, a été reportée sur l'exercice 2020.

Le CISIRH, de par son fonctionnement de structure projet, a pu s'adapter, en anticipant les impacts de la crise et poursuivre ainsi la conduite de ses projets tels qu'ils étaient prévus en début d'année 2020.

**DIRECTION DU BUDGET : 1,42 M€ en AE et 1,40 M€ en CP**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits recouvrent dans leur grande majorité le financement de projets informatiques structurants pour l'activité de la direction et plus particulièrement les dépenses liées aux projets informatiques soutenant les métiers de la DB : l'amélioration de l'application TANGO relative à l'élaboration des documents budgétaires, le développement de fonctionnalités de l'application UNISSON liée aux exercices de prévision d'exécution budgétaire, ainsi que la maintenance et le support de progiciels. Les dépenses concernent également, dans des proportions moindres en 2020, les projets informatiques interministériels : l'enrichissement d'INDIA et la maintenance évolutive et corrective de l'application POEMS.

Le budget de la direction a également financé en 2020 plusieurs projets liés à la communication (refonte du site internet de la direction, sa maintenance et son hébergement) et dans une moindre mesure, des dépenses en matière de ressources humaines (formations, souscriptions à des plateformes de diffusion d'offres d'emploi et de viviers de recrutements, tels LinkedIn et Jobteaser, ainsi que Jamespot pour le réseau social d'entreprise Budget +).

#### DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 1,61 M€ en AE et 2,36 M€ en CP

##### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation de la DAE s'élève à 1,38 M€ en AE et 1,26 M€ en CP et a permis de financer principalement :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (0,55 M€ en AE et 0,55 M€ en CP), dont notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le Système d'Information des Achats de l'État (SIA), une solution standard du marché hébergée sur une plateforme des ministères économiques et financiers, ainsi que le réseau social professionnel des acheteurs de l'Etat.
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,83 M€ en AE et 0,71 M€ en CP).

##### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (0,23 M€ en AE et 1,11 M€ en CP) de la DAE concernent également le projet « APPACH » et sont détaillées dans les dépenses pluriannuelles concernant ce projet.

L'écart entre la réalisation et la prévision s'explique par des régularisations d'imputations antérieures réalisées à tort en fonctionnement et réimputées en investissement après paiement complet

#### DÉPENSES DIVERSES : 0,28 M€ en AE et 0,29 M€ en CP

##### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses de fonctionnement concernant des projets de modernisation relevant de l'action 08 ont été imputées de manière erronée pour 0,28 M€ en AE et 0,29 M€ en CP à l'action 07.

## ACTION

### 08 – Accompagnement du changement de l'action publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 884 794 11 334 052	44 254 385 42 918 102	51 139 179 54 252 154	6 884 794 11 334 052	44 254 385 35 221 156	51 139 179 46 555 208

#### Effectifs

Catégorie	Réalisation ETPT 2020
A+	27
A	72
B	12
C	11
<b>Total</b>	<b>122</b>



## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	6 884 794	11 334 052	6 884 794	11 334 052
Rémunérations d'activité	4 710 327	7 854 747	4 710 327	7 854 747
Cotisations et contributions sociales	2 143 908	3 436 194	2 143 908	3 436 194
Prestations sociales et allocations diverses	30 559	43 111	30 559	43 111
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 383 709	39 848 193	14 383 709	32 937 985
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 383 709	39 848 193	14 383 709	32 937 985
Titre 5 : Dépenses d'investissement	29 756 609	2 924 909	29 756 609	2 068 172
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	29 756 609	401 194	29 756 609	111 744
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 523 714		1 956 428
Titre 6 : Dépenses d'intervention	114 067	145 000	114 067	215 000
Transferts aux autres collectivités	114 067	145 000	114 067	215 000
<b>Total</b>	<b>51 139 179</b>	<b>54 252 154</b>	<b>51 139 179</b>	<b>46 555 208</b>

**DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (DITP) : 14,09 M€ en AE et 13,53 M€ en CP**

Les crédits de la DITP sont destinés à l'accompagnement des grands projets de transformation qu'ils soient ministériels ou interministériels, et au pilotage des plans de transformation ministériels du programme « Action Publique 2022 », au travers du secrétariat du Comité interministériel de la transformation publiques (CITP) notamment. Ils contribuent également à la mise en œuvre des objectifs du grand plan d'investissement (GPI) et du Plan de relance depuis octobre 2020. Les autres dépenses de fonctionnement et ses dépenses de personnels sont également portées par les crédits du secrétariat général des ministères économiques et financiers.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement de la DITP se répartissent de la manière suivante :

·13,4 M€ en AE et 12,9 M€ en CP ont été consacrés à la conduite et au suivi des projets de transformation publique portés par la DITP, notamment ceux décidés lors des CITP (transformation des directions d'administration centrale, du réseau territorial de l'État, poursuite et pilotage des principaux chantiers de transformation de chaque ministère), et au financement des projets propres de la DITP : appui des administrations durant la crise sanitaire, préfiguration de la plateforme Service Public +, refonte des outils de pilotage des projets ministériels prioritaires relatifs aux Objets de la Vie Quotidienne.

L'écart de consommation est essentiellement dû au cycle de vie des projets, avec une période de trois à six mois entre l'engagement des dépenses et la réalisation des paiements. La crise sanitaire a ralenti le rythme de certains projets ou leur lancement au cours du premier semestre 2020, et avec le redéploiement des activités de la direction sur les priorités du Gouvernement, la fin d'année a été caractérisée par une activité soutenue pour l'ensemble des services.

·0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ont été consommés pour conduire les actions de soutien, de formation et de communication.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

La consommation de crédits d'intervention, d'un montant de 0,05 M€ en AE et 0,13 M€ en CP, correspond à des subventions octroyées et destinées à la mise en place de partenariats avec des acteurs de la transformation, de la qualité et de l'innovation publique, dont celles versées à l'association « La 27ème Région » concernant des actions liées à l'innovation dans la sphère administrative, et à l'Institut Delouvrier qui mesure la satisfaction des usagers des services publics. L'écart en AE et en CP entre la prévision et l'exécution est dû au rythme de signature des conventions d'une année sur l'autre.

### FONDS DE TRANSFORMATION MINISTERIEL : 28,05 M€ en AE et 21,46 M€ en CP

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de 28,05 M€ en AE et 21,46 M€ en CP en investissement et en fonctionnement ont permis de financer des projets innovants participant à la modernisation des services du MEFR (en particulier des projets ministériels d'évolution des systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics) et à l'amélioration de l'efficacité des services, en encourageant la recherche de synergies entre les directions.

Le déroulement des projets a été perturbé par la crise sanitaire, mais une réorientation des fonds en cours de gestion pour 9,8 M€ a permis d'accélérer l'acquisition de matériels nomades et de visioconférence et d'aborder ainsi le 2<sup>ème</sup> confinement à l'automne de manière plus résiliente [projets liés à l'Environnement Technique et Numérique de l'Agent (ETNA), projets lié aux solutions de visio ou web conférence (Visiby, Acquisition de ponts visio)].

Enfin, le FTM a servi à l'amorçage de projets structurants, notamment le Point de contact unique aux frontières de la Douane, le Portail commun du recouvrement (DGFIP/Douane/ACOSS), le Guichet unique des entreprises (DGE/INPI), qui ont ensuite obtenu des financements FTAP.

### DÉPENSES DIVERSES : 3,46 M€ en AE et 1,13 M€ en CP

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3,13 M€ en AE et 1,13 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement diverses de l'action 08 concernent :

- le Portail commun du recouvrement, pour 2,67 M€ d'AE et 0,9 M€ en CP, au titre de l'amorçage du financement de ce projet innovant, par ailleurs lauréat d'un financement du FTAP (programme 349) en fin d'année.
- la délégation « synthèse, coordination et innovation » du secrétariat général du MEFR, pour 0,45 M€ en AE et 0,20 M€ en CP. Les crédits ont servi à financer des projets innovants tels que Bercy Lab ou Bercy Vert, le laboratoire de la transformation, les événements BercyINNOV et des formations innovantes. Dans le contexte de crise sanitaire, ses actions se sont tout particulièrement orientées vers les nouvelles méthodes de travail, les innovations managériales et les nouveaux outils collaboratifs.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,33 M€ d'AE

Des dépenses d'investissement relevant du Service commun des laboratoires (action 02) et du CISIRH (action 07) ont été saisies par erreur sur l'action 08 pour 0,33 M€ d'AE.

### CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	12 600 000	12 600 000	0	12 901 827	12 901 827
Crédits de paiement	0	12 600 000	12 600 000	0	12 901 827	12 901 827

**12,9 M€ CP** ont été consacrés à la conduite et au suivi des projets de transformation publique portés par la DITP, notamment ceux décidés lors des CITP (transformation des directions d'administration centrale, du réseau territorial de l'État, poursuite et pilotage des principaux chantiers de transformation de chaque ministère), et au financement des projets propres de la DITP : appui des administrations durant la crise sanitaire, préfiguration de la plateforme Service Public +, refonte des outils de pilotage des projets ministériels prioritaires relatifs aux Objets de la Vie Quotidienne.

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ACTION

#### 09 – Action sociale ministérielle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Action sociale ministérielle	59 596 554 53 568 913	128 348 901 113 246 817	<b>187 945 455</b> <b>166 815 730</b>	59 596 554 53 568 913	128 348 901 111 321 152	<b>187 945 455</b> <b>164 890 066</b>

#### Effectifs

Catégorie	Réalisation ETPT 2020
A+	113
A	239
B	276
C	64
<b>Total</b>	<b>692</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	59 596 554	53 568 913	59 596 554	53 568 913
Rémunérations d'activité	34 286 932	30 665 775	34 286 932	30 665 775
Cotisations et contributions sociales	20 833 099	19 431 083	20 833 099	19 431 083
Prestations sociales et allocations diverses	4 476 523	3 472 056	4 476 523	3 472 056
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	126 236 181	112 362 016	126 236 181	110 512 181
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	126 236 181	112 362 016	126 236 181	110 512 181
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 785 397	614 149	1 785 397	532 471
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 785 397	614 149	1 785 397	532 471
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	327 323	270 652	327 323	276 500
Prêts et avances	327 323	270 652	327 323	276 500
<b>Total</b>	<b>187 945 455</b>	<b>166 815 730</b>	<b>187 945 455</b>	<b>164 890 066</b>

**Dépenses relatives aux politiques ministérielles d'action sociale, de santé et de sécurité au travail : 113 M€ en AE et 111 M€ en CP**

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques ministérielles d'action sociale et de santé et sécurité au travail se sont élevées à respectivement 112,37 M€ et 110,52 M€ (AE/CP). En retrait par rapport aux prévisions, notamment compte tenu de l'impact de la crise sanitaire de COVID-19.

#### Les dépenses en matière de politique ministérielle d'action sociale

Au sein du budget global « action sociale et santé-sécurité au travail », 98,74 M€ en AE et 97,23 M€ en CP ont été plus particulièrement consacrés à l'action sociale ministérielle, donnant lieu à concertation dans le cadre de l'instance de dialogue social nationale (CNAS) et déclinée au niveau départemental.

#### La restauration

La restauration constitue toujours un axe important de la politique sociale ministérielle. Un total de 44,99 M€ en AE et 43,86 M€ en CP a été consacré tant à la restauration collective (854 structures de restauration collective, dépenses d'acquisition de petits équipements, et financement de la subvention interministérielle repas) qu'au financement du titre restaurant. La consommation en CP, est inférieure aux prévisions compte tenu de la baisse du nombre de repas à subventionner (fermetures des restaurants pendant les périodes de confinement et généralisation du télétravail).

#### Le logement

La politique en matière de logements est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Elle se traduit pour l'essentiel par une subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations pour 11 M€ auquel s'ajoute le coût de gestion des logements domaniaux (0,24 M€ en CP). Le niveau de trésorerie de l'association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) a permis une révision à la baisse de la subvention au cours de la gestion 2020.

#### Les vacances « enfants et familles »

Les dépenses consacrées au tourisme social ont représenté en 2020 un montant de 20,75 M€ en AE/CP correspondant au montant de la subvention versée à l'association Éducation Plein Air Finances (EPAF). L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la crise sanitaire, qui a conduit à de nombreuses annulations de colonies de vacances et de séjours.

#### La protection sociale complémentaire

Dans le cadre du dispositif de protection sociale complémentaire (décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007), la participation de l'État employeur à la mutuelle référente (MGEFI) s'est élevée à 2,01 M€. La crise sanitaire a eu un impact à la baisse sur le calcul des transferts de solidarité intergénérationnels et familiaux de la MGEFI.

#### Les associations socio-culturelles

Les subventions allouées aux associations socioculturelles et sportives du ministère de l'économie, des finances et de la relance, ainsi qu'à la coopérative, affichent une dépense de 6,77 M€ en AE/CP.

#### L'aide à la parentalité

La réservation de places en crèches et la délivrance d'une prestation « garde d'enfants 6-12 ans » (Césu) sont les deux actions autour desquelles s'articule l'aide à la parentalité. Ces actions, qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, s'inscrivent dans la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Chaque année, un montant significatif est consacré à ces actions, soit 6,86 M€ en AE et 5,86 M€ en CP en 2020.

#### Les crédits d'actions locales

Des actions de solidarité et de lien social à destination des actifs, de leurs enfants et des retraités sont proposées et concertées dans le cadre du dialogue social local. Un montant de 4,49 M€ en AE et 5,06 M€ en CP a été consacré à ces actions en 2020.

#### L'administration générale et le fonctionnement des réseaux

En 2020, 1,86 M€ en AE et 1,68 M€ en CP ont été consacrés au support de l'administration générale et au fonctionnement des réseaux départementaux et régionaux d'action sociale et de santé-sécurité. La crise sanitaire a contenu l'exécution en 2020, en limitant notamment le montant des frais de déplacement.

### **Les dépenses en matière de politique ministérielle de santé et sécurité au travail**

Les dépenses relatives à la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail se sont élevées à 13,63 M€ en AE et 13,28 M€ en CP, soit respectivement 13,15 et 12,80 M€ au titre des comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et 0,48 M€ en AE/CP au titre de la prévention médicale. Après prise en compte des opérations initialement envisagée en titre 3 et dont la nature a conduit à les financer sur crédits d'investissements (cf. rubrique ci-dessous), au final 13,95 et 13,60 M€ (AE et CP) ont été consacrés à cette politique sur la période considérée, qui a également connu une baisse sensible de l'activité du fait du contexte sanitaire (formations annulées et/ou reportées).

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2020, les dépenses d'investissement relatives aux politiques d'action sociale et de santé-sécurité au travail se sont élevées à 0,61 M€ en AE et 0,53 M€ en CP. Elles concernent, d'une part, les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit 0,29 M€ en AE et 0,22 M€ en CP, et, d'autre part, les travaux d'aménagements initiés par les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), soit 0,32 M€ en AE et 0,30 M€ en CP.

#### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté se sont élevés en 2020 à 0,27 M€ en AE et 0,28 M€ en CP.

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>INPI - Institut national de la propriété industrielle (P134)</b>					<b>90 000</b>	<b>90 000</b>
Transferts					90 000	90 000
<b>Total</b>					<b>90 000</b>	<b>90 000</b>
Total des transferts					90 000	90 000